Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada

Applied Research Branch
Strategic Policy
Human Resources Development Canada

Travailleurs et emplois saisonniers : un portrait à partir de l'Enquête sur le travail saisonnier du Nouveau-Brunswick

R-99-19F

par
Francis L'Italien, Samuel LeBreton et Louis Grignon
Décembre 1999

Les opinions exprimées dans les documents de la Direction générale de la recherche appliquée sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Développement des ressources humaines Canada ou du gouvernement fédéral.

The views expressed in Applied Research Branch papers are the authors' and do not necessarily reflect the opinions of Human Resources Development Canada or of the federal government.

■

La série de documents de recherche comprend des études et des travaux de recherche réalisés sous l'égide de la Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique (PS). Il s'agit notamment de recherches secondaires sous forme d'études de base et d'analyses documentaires qui appuient les efforts de recherche de PS.

The Research Paper Series includes studies and research conducted under the auspices of the Applied Research Branch of Strategic Policy (SP). Papers published in this series consist of secondary research in the form of background studies and literature reviews that support the research efforts of SP.

▬

101-00603/

La version anglaise du présent document est disponible sous le titre « Seasonal Workers and Seasonal Jobs: An Overview Based on the New Brunswick Seasonal Workers Survey »./
This paper is also available in English under the title "Seasonal Workers and Seasonal Jobs: An Overview Based on the New Brunswick Seasonal Workers Survey."

■

Date de parution/Publication Date – Internet 2000
ISBN : 0-662-84289-8
N° de cat./Cat. No. MP32-29/99-19F

■

Si vous avez des questions concernant les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée, veuillez communiquer avec :

Service des publications
Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada
165, rue Hôtel de Ville, Phase II, 7e étage
Hull (Québec) Canada
K1A 0J2

Téléphone : (819) 994-3304
Télécopieur : (819) 953-9077
Courrier électronique : research@spg.org
http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dgra/

General enquiries regarding the documents published by the Applied Research Branch should be addressed to:

Publications Office
Applied Research Branch
Strategic Policy
Human Resources Development Canada
165 Hôtel de Ville Street, Phase II, 7th Floor
Hull, Quebec, Canada
K1A 0J2

Telephone: (819) 994-3304
Facsimile: (819) 953-9077
E-mail: research@spg.org
http://www.hrdc-drhc.gc.ca/arb/

Résumé

Ce document trace le portrait socio-économique des travailleurs et des emplois saisonniers au Nouveau-Brunswick en 1996. Il est basé sur les résultats de l'Enquête sur le travail saisonnier du Nouveau-Brunswick, effectuée pour le compte de Développement des ressources humaines Canada – Région du Nouveau-Brunswick.

Le profil des emplois et des travailleurs saisonniers qui se dégage de cette étude est révélateur à plusieurs égards. On y apprend entre autres qu'un travailleur sur cinq a occupé au moins un emploi saisonnier au Nouveau Brunswick en 1996. Il montre aussi que l'emploi saisonnier est une forme d'emploi très répandue, qui déborde le cadre des secteurs traditionnellement considérés comme saisonniers. Ce type d'emplois est principalement occupé par des hommes dont le niveau de scolarité est passablement plus faible que la moyenne. En conséquence du faible niveau d'éducation et de l'abondance relative de cette main d'œuvre, les emplois saisonniers ont des taux de rémunération horaires moyens de quelque 20 % inférieurs à ceux que l'on retrouve pour l'ensemble des emplois. En dépit de ces taux de rémunération moindres, une minorité de travailleurs saisonniers occupent plus d'un emploi durant l'année et ce, même si la durée moyenne des emplois saisonniers est relativement courte.

Abstract

This document presents a socio-economic profile of seasonal workers and seasonal jobs in New Brunswick in 1996. The profile is based on the findings of the *New Brunswick Seasonal Workers Survey*, conducted for Human Resources Development Canada – New Brunswick Region.

The profile of seasonal jobs and seasonal workers provided by this study is revealing in a number of respects. One finding indicates that, in 1996, one New Brunswick worker in five had at least one seasonal job. The study also shows that seasonal work is very widespread, extending beyond what have traditionally been considered seasonal industries. Seasonal workers tend to be men with a considerably below-average level of education. This low education level, coupled with the relatively large seasonal workforce, results in average hourly wages for seasonal jobs that are about 20% lower than those for all jobs combined. Despite the lower wages, only a minority of seasonal workers have more than one job during the year, even though seasonal jobs last a relatively short time on average.

Remerciements

Nous aimerions remercier John Greenwood, Nathalie Gratton, Patrick Hayes, Dominique Pérusse, Saul Schwartz, Deborah Sunter, de même que deux commentateurs anonymes, pour leur aide et leurs commentaires.

Table des matières

1. Introduction 7

2. La source des données 8

3. Le travail saisonnier au Nouveau-Brunswick en 1996 10

3.1 La proportion de travailleurs saisonniers 10

3.2 L'âge des travailleurs saisonniers 12

3.3 Le niveau de scolarité des travailleurs saisonniers 13

3.4 Emplois saisonniers et industries 15

3.5 La durée des emplois saisonniers 17

3.6 Emplois saisonniers et rémunération 18

3.7 Travailleurs saisonniers et emplois multiples 20

4. Conclusion 23

4.1 Principaux résultats 23

4.2 Avenues de recherche 24

Annexe A : À propos des données 27

Annexe B : Définitions 29

Annexe C : Comparaison avec les données non publiées de Statistique Canada sur l'emploi saisonnier 31

Annexe D : Tableaux statistiques détaillés 34

1. Introduction

Le but du document est d'améliorer notre compréhension de la situation socioéconomique des travailleurs saisonniers, de façon à permettre d'améliorer les programmes et politiques qui ont des répercussions sur ces travailleurs. On pense bien sûr au programme d'assurance-emploi, mais aussi à l'ensemble des autres politiques de développement de ressources humaines susceptibles de permettre d'améliorer les perspectives d'emploi et de revenus de ces travailleurs.

Le document trace le portrait socio-économique des travailleurs saisonniers au Nouveau-Brunswick en 1996 selon le sexe, le nombre d'emplois occupés durant l'année, le nombre de semaines au travail durant l'année, le niveau de scolarité, l'âge et la langue. Il trace également le profil des emplois saisonniers selon l'industrie, la durée, le revenu horaire moyen et le revenu annuel total. Enfin, le document cherche à comparer le profil socio-économique des travailleurs saisonniers n'ayant occupé qu'un seul emploi durant l'année avec celui des travailleurs saisonniers qui en ont occupé deux ou plus.

Le document est structuré de la façon suivante. La deuxième section décrit brièvement la source de données. La troisième section présente, principalement sous forme de graphiques, les principaux résultats et en fait l'analyse. L'ouvrage se termine par une conclusion et quatre annexes : la première annexe renferme des renseignements sur la source des données utilisées. La seconde définit les principaux termes et expressions utilisés dans le document. Cela est nécessaire, étant donné l'absence de définition standard des expressions travailleur et emploi saisonnier. Dans la troisième annexe, on compare l'estimation de la proportion de travailleurs saisonniers au Nouveau-Brunswick selon l'ETS avec celle qui se dégage de l'EPA. Enfin, la quatrième annexe présente des résultats très détaillés, dont certains n'apparaissent pas dans le texte, extraits de l'ETS sous forme de tableaux accompagnés de points sommaires.

2. La source des données

Ce document examine la situation des travailleurs[1] saisonniers au Nouveau-Brunswick en 1996. Il est basé sur les résultats de l'Enquête sur le travail saisonnier du Nouveau-Brunswick (ETS), effectuée pour le compte de Développement des ressources humaines Canada (DRHC)-Région du Nouveau-Brunswick.

Les résultats présentés dans ce document sont tirés de données provenant de l'Enquête sur le travail saisonnier du Nouveau-Brunswick (ETS), effectuée par la firme EKOS auprès d'un échantillon de près de 5 014 ménages Néo-Brunswickois. Une personne était appelée à répondre par téléphone aux questions de l'enquête au nom de tous les membre de son ménage de plus de 14 ans. Cela nous a permis d'avoir de l'information sur 10 881 individus. L'enquête, faite durant les mois de janvier et février 1997, demandait aux répondants de formuler leurs réponses en fonction de l'ensemble de l'année civile 1996.

Du point de vue méthodologique, l'ETS reprend certains aspects de l'EPA. Par exemple, les deux enquêtes se penchent sur la population en âge de travailler, c'est-à-dire âgée de 15 ans et plus. De même, les personnes vivant dans les réserves autochtones ou en institutions ne sont pas incluses dans l'échantillon sur lequel est basée l'analyse présentée ici. En outre, pour préserver la comparabilité avec l'EPA, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes ont été exclus de l'analyse, bien qu'il soient présents dans l'échantillon.

L'ETS et l'EPA se distinguent tout de même par plusieurs aspects. Ainsi, la première n'a été faite qu'une seule fois, alors que l'EPA est menée à intervalles périodiques afin de pouvoir construire des séries chronologiques. De plus, l'ETS est de nature rétrospective, c'est-à-dire qu'elle renferme des questions sur tous les emplois occupés en 1996 par chacun des individus compris dans la banque de données. L'EPA, pour sa part, recueille des informations surtout sur l'emploi principal occupé durant la semaine de référence de chaque mois, c'est-à-dire celle qui contient le 15^{e} jour du mois.

[1] Dans ce document, le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger la présentation et doit être interprété comme se rapportant autant aux femmes qu'aux hommes, sauf lors d'indications contraires.

Ces différences de méthodologie entre l'ETS et l'EPA, tout comme l'emploi de définitions différentes quant aux caractéristiques des travailleur saisonnier, amènent les deux enquêtes à produire des estimations passablement divergentes de la proportion de travailleurs saisonniers pour le Nouveau-Brunswick. Une réconciliation de ces deux estimations est proposée à la sous-section 3.1, de même qu'à l'annexe C.

L'annexe A décrit l'ETS de façon plus détaillée, notamment quant à la méthodologie employée lors de sa réalisation.

3. Le travail saisonnier au Nouveau-Brunswick en 1996

3.1 La proportion de travailleurs saisonniers

Les travailleurs saisonniers[2] sont ceux qui disent avoir occupé au moins un emploi saisonnier, à plein temps ou non, durant l'année 1996. Les emplois sont dits saisonniers lorsqu'ils comportent une échéance préétablie attribuable à des facteurs saisonniers.

Les données[3] de l'ETS indiquent qu'en 1996, les travailleurs saisonniers représentaient à peu près 20 % de l'ensemble des travailleurs[4] au Nouveau-Brunswick, tandis que les travailleurs standard[5] comptaient pour près de 60 % de ce même total (figure 1). Chez les femmes, on comptait 16,3 % de travailleurs saisonniers, alors que cette proportion était de 23,3 chez les hommes (figure 2).

Cette estimation de 20 % cache des différences régionales importantes. L'enquête nous apprend en effet que la proportion de travailleurs saisonniers allait de 15 % dans le Sud-ouest de la province à près de 29 % dans le Nord-est. Cette dernière région comprend même une sous-région – la Péninsule acadienne – où la proportion de travailleurs saisonniers atteignait les 45%. Une discussion des différences régionales sur le plan du travail saisonnier n'est pas le but du présent document. Le lecteur intéressé par cet aspect précis pourra consulter le numéro d'été 1998 du Nouveau-Brunswick en revue, une publication de DRHC.

Trente-sept pour cent des travailleurs saisonniers étaient des femmes, alors qu'elles comptaient pour 46 % de l'ensemble des travailleurs (tableau D.1). Les femmes étaient donc sous-représentées parmi les travailleurs saisonniers, tout comme parmi les travailleurs standard où

---

[2] À noter qu'il n'existe toujours pas de définition unique et généralement acceptée de ce que constitue un travailleur saisonnier ou un emploi saisonnier. L'annexe B contient les définitions des termes et concepts clés du documents. Enfin, notons que le terme emploi se définit comme étant toute activité faite dans le but de gagner de l'argent. Cela ne comprend donc pas le travail bénévole.

[3] Tout au long de ce document, les résultats présentés n'incluent pas les réponses du type « autres », « ne sait pas » ou « ne répond pas », de même que les réponses manquantes, sauf lorsqu'indiqué. Les taux de réponses aux questions, autres que ces quatre possibilités, sont indiqués dans les tableaux de l'annexe D lorsqu'ils sont inférieurs à 100 %. Parfois, les taux de réponses à une question peuvent être de 100 % parce qu'on ne considère qu'un sous-échantillon répondant à des définitions ou caractéristiques précises.

[4] Le terme travailleur se définit ici comme étant une personne qui a déclaré avoir travaillé, moyennant un salaire ou un autre type de revenus(s), durant au moins une semaine en 1996.

[5] Les travailleurs standard sont ceux qui disent avoir occupé un ou plus d'un emplois standard en 1996, sans avoir eu d'emploi saisonnier ou encore non standard non saisonnier au cours de cette période. Les emplois standard sont ceux qui sont continus, stables et à plein temps, c'est-à-dire 30 heures ou plus par semaine.

elles ne représentaient que 43 %. Seuls les travailleurs non standard non saisonniers[6] avaient une proportion plus élevée de femmes que d'hommes, soit 65 %.

Figure 1. Distribution des travailleurs selon la catégorie

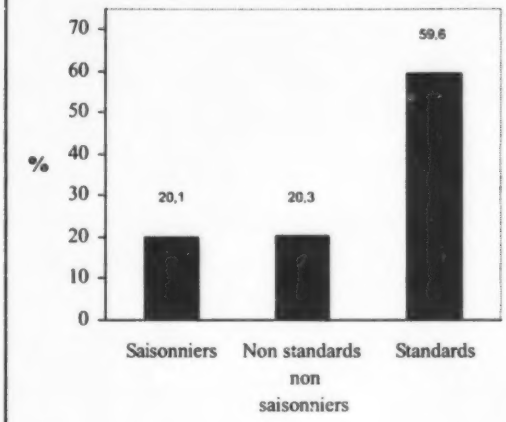

Figure 2. Incidence du travail saisonnier selon le sexe

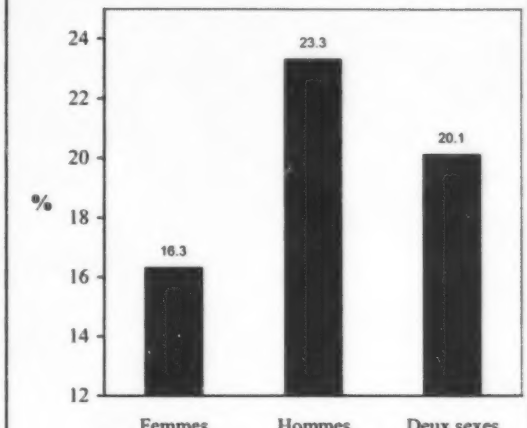

En 1996, les travailleurs saisonniers ont eu du travail durant 22 semaines en moyenne, ce qui est de beaucoup inférieur aux 48 semaines des travailleurs standard et aux 34 semaines des travailleurs non standard non saisonnier. L'ensemble des travailleurs de la province avaient travaillé en moyenne 40 semaines durant l'année.

La proportion de travailleurs saisonniers au Nouveau-Brunswick selon les données de l'ETS, qui est de 20 % pour 1996, se situe bien au-delà de l'estimation issue de l'EPA. En effet, Statistique Canada évalue cette proportion à environ 6 % en 1997 (aucune estimation n'étant disponible pour 1996). L'écart[7] entre les deux pourcentages tient d'abord au fait que l'enquête de Statistique Canada mesure le nombre moyen de travailleurs saisonniers au cours de l'année, tandis que celle de DRHC fournit une estimation de l'incidence du travail saisonnier. En outre, les calculs de Statistique Canada excluent les travailleurs saisonniers autonomes, alors que ceux fait à partir

[6] L'appellation de cette catégorie de travailleurs constitue en elle-même la définition. La même chose s'applique en ce qui concerne la catégorie des emplois non standard non saisonniers. Toutefois, cette dernière inclut aussi les emplois pour lesquels le répondant ne pouvait ou ne voulait pas identifier la catégorie à laquelle ils appartiennent.

[7] Nous tenons à remercier Deborah Sunter et Dominique Pérusse, toutes deux de Statistique Canada, pour nous avoir donné des informations qui ont grandement aidé à comparer ces deux estimations.

des données de l'ETS les inclut. On trouvera à l'annexe C une explication plus détaillée de l'écart entre l'estimation faite à partir de l'ETS et celle issue de l'EPA.

3.2 L'âge des travailleurs saisonniers

Les travailleurs saisonniers sont un peu plus jeunes que l'ensembles des travailleurs. En 1996, ils avaient 34 ans en moyenne, comparativement à 36 ans pour l'ensemble des travailleurs. La proportion de travailleurs âgés de moins de 25 ans était plus élevée parmi les saisonniers que pour l'ensemble des travailleurs. Environ 17 % des travailleurs saisonniers étaient âgés de 15 à 19 ans, par comparaison avec 8 % pour l'ensemble des travailleurs (figure 3). Par ailleurs, près de 15 % des travailleurs saisonniers étaient âgés de 20 à 24 ans, alors qu'environ 10 % de l'ensemble des travailleurs se retrouvaient dans cette tranche d'âge.[8]

Le contraire s'appliquait chez les travailleurs âgés de 25 ans et plus, où la proportion de travailleurs saisonniers faisant partie de ce groupe était inférieure à celle qu'on trouvait pour l'ensemble des travailleurs. Par exemple, 46 % des travailleurs saisonniers étaient âgés de 25 à 44 ans, comparativement à 53 % pour l'ensemble des travailleurs. Autre exemple, 16 % des travailleurs saisonniers étaient âgés de 45 à 54 ans, alors que 22 % de l'ensemble des travailleurs se retrouvaient dans cette tranche d'âge (aussi tableau D.2.1).

Figure 3. Distributions de travailleurs selon l'âge

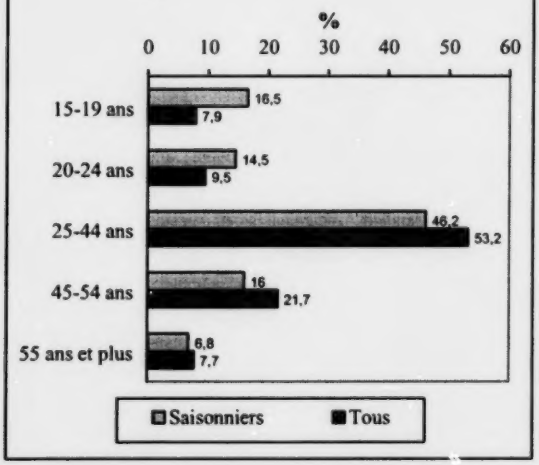

Figure 4. Distributions de travailleurs saisonniers selon l'âge et le sexe

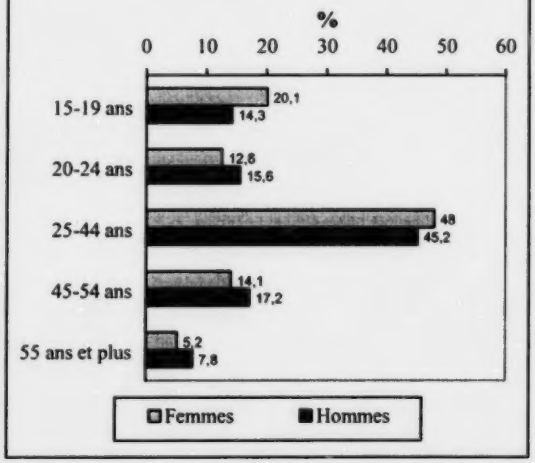

[8] Les données de l'ETS ne nous permettent pas de faire la distinction entre emplois d'été pour étudiants et travail saisonnier estival. Cela pourrait peut-être expliquer en partie pourquoi les travailleurs saisonniers sont en moyenne plus jeunes.

Chez les 15-24 ans, où il y a une forte proportion d'étudiants, le travail saisonnier peut répondre à des besoins propres à ce groupe. En effet, cela peut permettre, par exemple, à un étudiant d'amasser des fonds durant l'été en vue d'un retour en classe à l'automne. Cela peut permettre aussi à un employeur de faire appel à cette main-d'œuvre estudiantine pour remplacer temporairement des gens qui sont en vacances à ce moment de l'année.

L'ETS ne révèle que de légères différences entre les hommes et les femmes quant à la distribution des travailleurs saisonniers selon l'âge. La plus importante était cet écart entre les hommes et les femmes chez les 15-19 ans. En effet, environ 20 % des travailleurs saisonniers de sexe féminin étaient âgés de 15 à 19 ans et cette proportion passait à 14 % du côté des travailleurs saisonniers de sexe masculin (figure 4 et tableau D.3.1). L'écart entre les deux sexes était donc de 6 unités de pourcentage pour ces travailleurs saisonniers, alors qu'il n'était que de l'ordre de 3 unités de pourcentage pour les autres groupes d'âge. Cela se répercute sur l'âge moyen des travailleurs saisonniers des deux sexes, qui est de 33 ans chez les femmes et de 34 ans chez les hommes.

3.3 Le niveau de scolarité des travailleurs saisonniers

Les travailleurs saisonniers avaient en moyenne niveau de scolarité moins élevé que les autres travailleurs, comme on peut le voir à la figure 5, qui compare le niveau de scolarité des travailleurs saisonniers avec celui de l'ensemble des travailleurs chez les 25 ans et plus[9]. Quarante-trois pour cent des travailleurs saisonniers de cette tranche d'âge n'avaient pas terminé leur secondaire, comparativement à seulement 22 % pour l'ensemble des travailleurs. Cette proportion tombait à environ 17 % chez les travailleurs standard (tableau D.4.1). De plus, on ne comptait que 6 % des travailleurs saisonniers qui avaient terminé un Baccalauréat universitaire ou plus, par comparaison à 19 % pour l'ensemble des travailleurs. Cette proportion passait à 23 % chez les travailleurs standard. En d'autres mots, le centre de gravité de la distribution des travailleurs saisonniers était plus près des faibles niveaux de scolarité que celle se rapportant à l'ensemble des travailleurs, de même qu'aux travailleurs standard.

En examinant les mêmes données sous un autre angle, on constate que près de 42 % des travailleurs ayant moins d'une neuvième année chez les 25 ans et plus étaient saisonniers. On

[9] Se limiter aux 25 ans et plus fait en sorte d'exclure la grande majorité des personnes encore aux études, ce qui permet d'obtenir une approximation du niveau de scolarité complété.

n'en retrouvait que 6 % chez ceux ayant complété un Baccalauréat universitaire et seulement 4 % chez ceux qui avaient complétés une Maîtrise ou un Doctorat (tableau D.4.3).

Toujours chez les travailleurs saisonniers de 25 ans et plus, le niveau de scolarité des femmes était, en moyenne, plus élevé que celui des hommes. Par exemple, chez les hommes, on pouvait constater que 48 % des travailleurs saisonniers n'avaient pas terminé leurs études secondaires, comparativement à 34 % du côté des femmes (figure 6). De plus, seulement 4 % des travailleurs saisonniers de sexe masculin avaient complété un Baccalauréat universitaire ou plus, alors que 9 % des travailleurs saisonniers de sexe féminin avaient atteint ce même niveau de scolarité.

Figure 5. Distributions de travailleurs âgés de 25 ans et plus selon le niveau d'éducation

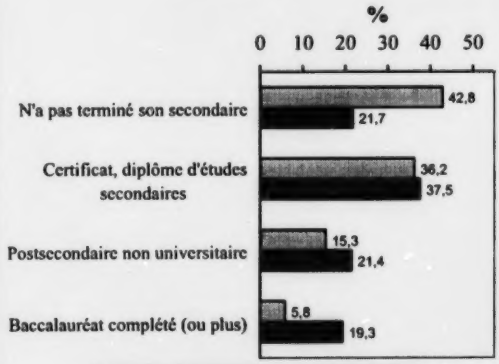

Figure 6. Distributions de travailleurs saisonniers selon le niveau d'éducation chez les 25 ans et plus

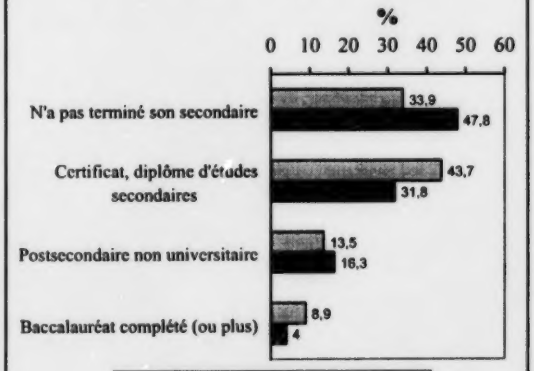

Les résultats révèlent par ailleurs que la probabilité qu'une femme ait eu moins d'une neuvième année de scolarité était environ deux fois moins grande que celle des hommes (tableaux D.6.1 et D.6.2) chez les travailleurs saisonniers de 25 ans et plus. En outre, il était 84 % plus probable qu'une femme ait eu un Baccalauréat universitaire ou plus qu'un homme en ait eu un.

Près de 77 % des travailleurs saisonniers de 25 ans et plus ayant moins d'une neuvième année de scolarité étaient des hommes. À l'opposé, près de 80 % des travailleurs saisonniers ayant une Maîtrise ou un Doctorat étaient des femmes (tableau D.6.3).

Il est à noter que tous les résultats présentées dans cette sous-section sur le niveau de scolarité des travailleurs saisonniers demeureraient qualitativement semblables si nous considérions les 15

ans et plus, plutôt que les 25 ans et plus comme nous l'avons fait ici (voir les tableaux D.5.1, D.5.2, D.5.3, D.7.1, D.7.2 et D.7.3).

3.4 Emplois saisonniers et industries

En 1996 au Nouveau-Brunswick, près de 84 % des emplois[10] de l'industrie de la pêche et du piégeage étaient saisonniers (figure 7 et tableau D.9.3). Dans l'industrie de la transformation du poisson, cette proportion passait à 83 %; dans celle de la forêt, à 58 %; celle de l'agriculture, à 50 % et celle de la construction, à près de 47 %. Ces industries étaient les plus saisonnières. Elles renferment de grandes proportions d'emplois ne nécessitant pas de niveaux élevés de scolarité. Cela est compatible avec le fait que les travailleurs saisonniers sont en moyenne moins bien éduqués que les autres. À noter que dans les autres industries, la proportion d'emplois saisonniers était toujours inférieure à 17 %; elle était de moins de 1 % dans l'industrie des mines et dans celle des finances, assurances et affaires immobilières.

Il est probable que les 50 % d'emplois saisonniers qu'on retrouve dans l'industrie de l'agriculture soient liés à la culture de fruits, légumes et céréales. L'élevage d'animaux, la production d'œufs et de produits laitiers se font d'une manière beaucoup plus uniforme tout au long de l'année, ce qui expliquerait qu'il n'y ait pas une plus grande proportion d'emplois saisonniers dans cette industrie.

Ainsi donc, les industries de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, de la transformation du poisson, de la forêt et celle de la construction sont saisonnières. Pourtant, d'après la distribution des emplois saisonniers selon l'industrie (figure 8 et tableau D.9.1), près de 50 % des emplois saisonniers au Nouveau-Brunswick en 1996 ne se retrouvaient pas dans ces industries saisonnières. De plus, l'industrie qui regroupait la plus grande proportion d'emplois saisonniers était celle des services socio-culturels, commerciaux et personnels avec 26 % si on y inclut l'hébergement et la restauration. Le travail saisonnier débordait donc largement le cadre des industries dites saisonnières.

[10] Emplois et non travailleurs. Voir l'annexe B pour une définition des concepts.

Figure 7. Proportion d'emplois saisonniers à l'intérieur des grands groupes industriels

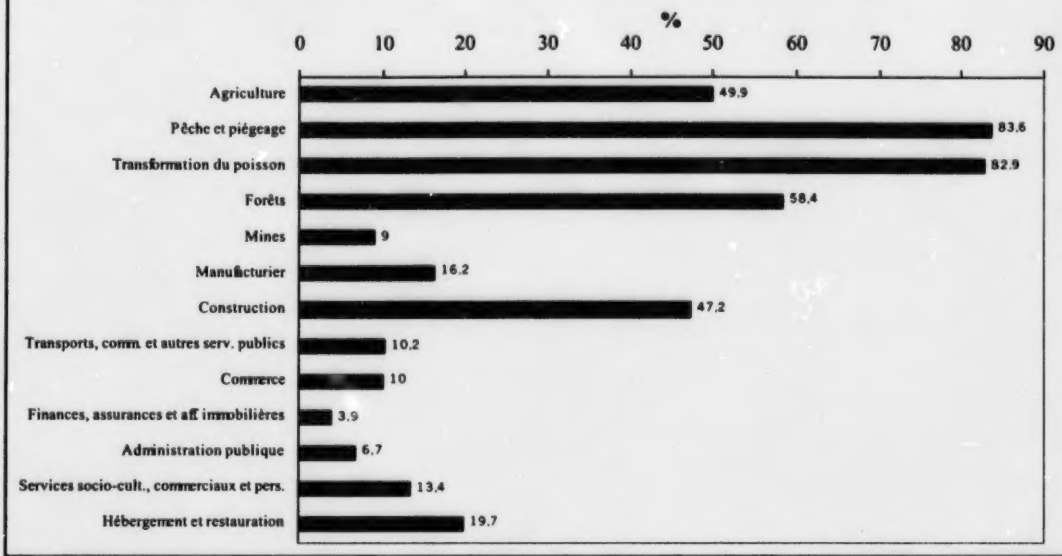

Figure 8. Distributions d'emplois selon l'industrie

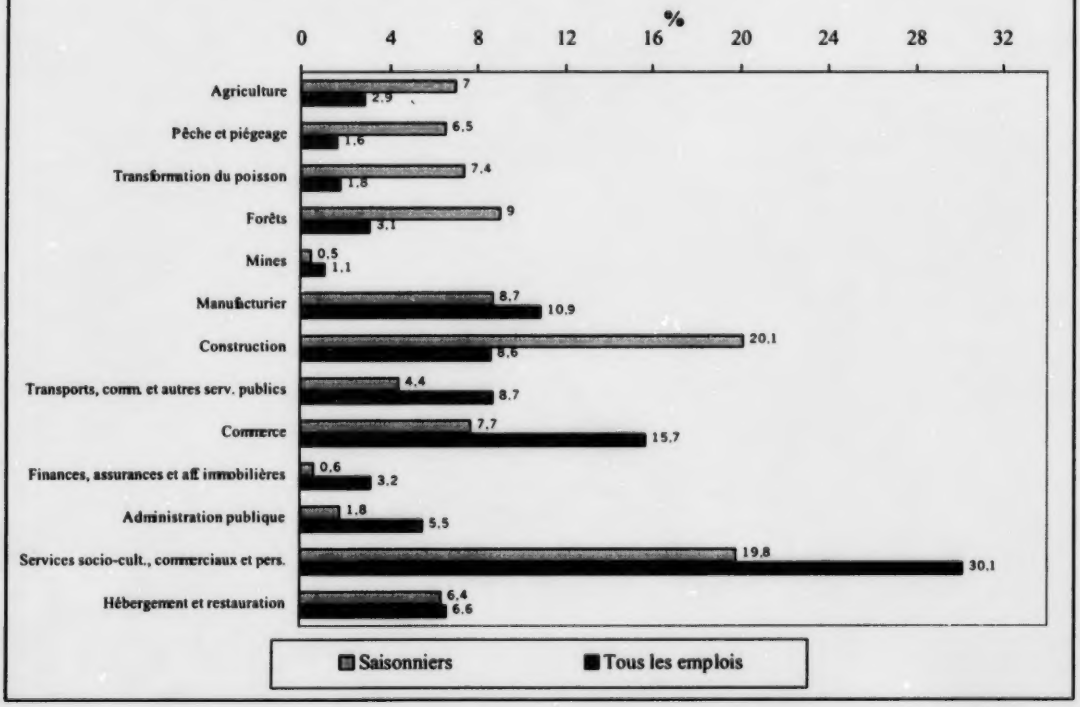

L'ETS a aussi révélé que 7 % de tous les emplois saisonniers se retrouvaient dans l'industrie de l'agriculture, comparativement à 2,9 % du côté de l'ensemble des emplois. Dans les autres industries saisonnières, ces comparaisons se présentaient comme suit : pêche et piégeage, 6,5 % pour les emplois saisonniers, 1,6 % pour l'ensemble des emplois; transformation du poisson, 7,4 % et 1,8 %; forêt, 9 % et 3,1 % et la construction, 20,1 % et 8,6 %.

3.5 La durée des emplois saisonniers

Comme on pouvait le prévoir, la durée moyenne des emplois saisonniers à l'intérieur de 1996, de 17 semaines, est beaucoup plus courte que celle de l'ensemble des emploi, qui était de 35 semaines. L'analyse de la durée des emplois a été conduite à partir du nombre de semaines travaillées en 1996. Il s'agit d'une mesure de durée qui est tronquée, puisque certains emplois ont débuté avant 1996 et/ou se sont terminés après 1996. Dans la mesure où la plupart des emplois saisonniers débutent au printemps ou à l'été et se terminent avant la fin de l'année, la troncation est susceptible de survenir dans un nombre limité d'épisodes d'emplois saisonniers, ce qui n'est pas le cas pour les emplois standard[11].

On remarque qu'environ 78 % des emplois saisonniers étaient de durée inférieure ou égale à 25 semaines, par comparaison avec 35 % pour l'ensemble des emplois (figure 9 et tableau D.10.1). En fait, les emplois saisonniers avaient plus de deux fois plus de chances d'être de durée inférieure ou égale à 25 semaines que ce n'était le cas pour l'ensemble des emplois. De plus, 36 % des emplois saisonniers ont eu une durée inférieure ou égale à 11 semaines, comparativement à seulement 16 % pour l'ensemble des emplois. Fait à noter, une proportion non négligeable d'emplois saisonniers étaient de durée correspondant exactement au seuil d'admissibilité du programme d'assurance-chômage (appellation de l'époque). En effet, 7,2 % des emplois saisonniers et 3,7 % de tous les emplois avaient une durée de 12 semaines, ce qui correspondait au nombre de semaines minimales de travail pour être admissible à l'assurance-chômage en 1996.

[11] Un article de Miles Corak, paru dans L'observateur économique canadien en septembre 1993 (Statistique Canada n° 11-010), discute du problème de troncation dans le cas de périodes de chômage pour lesquels on connaît la date de début.

Un certain nombre d'emplois saisonniers ont eu une durée passablement longue. En effet, 22 % des emplois saisonniers ont eu une durée plus longue que 25 semaines. Ce résultat, qui peut être surprenant à première vue, est possiblement dû au fait que certains emplois saisonniers ont eu une date de fin qui a dépassée dans le temps l'échéance approximative préétablie au début de l'emploi. On peut penser que cela se produit dans une industrie comme la construction, qui est fortement influencée par la conjoncture économique en général et les taux d'intérêt. La durée des emplois saisonniers peut aussi être relativement longue dans l'industrie de la forêt. Cela se produit quand la période de l'année où il y a de la neige, de même que lorsque les terres ne sont pas suffisamment sèches, est plus courte qu'à l'habitude.

Figure 9. Distributions d'emplois selon le nombre de semaines travaillées en 1996

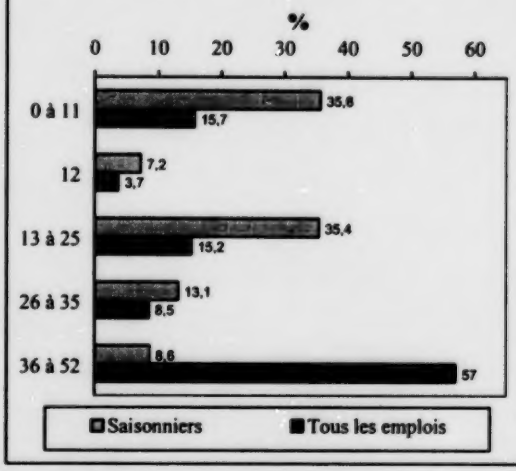

3.6 Emplois saisonniers et rémunération

En moyenne, les emplois saisonniers étaient moins bien rémunérés[12] que les autres en 1996, possiblement à cause de l'abondance relative de la main-d'œuvre disposée à accepter ces emplois et de son faible niveau de scolarité. En effet, le revenu de travail horaire moyen, excluant bonis et temps supplémentaire, des emplois saisonniers était de 10,05 dollars, par comparaison à 12,28 dollars pour l'ensemble des emplois. On peut constater aussi que seulement 4 % des emplois saisonniers comportaient un revenu de travail horaire moyen plus grand que 20 dollars, par comparaison à 12 % pour l'ensemble des emplois (figure 10)[13] et à 17 % chez les emplois standard (tableau D.11.1). De plus, près de 69 % des emplois saisonniers rapportaient 10 dollars ou moins l'heure, ce qui était de beaucoup supérieur aux 52 % qu'on retrouvait pour l'ensemble des emplois et des 37 % chez les emplois standard.

[12] Dans l'ETS, les données sur les revenus d'emplois sont présentées sous l'une ou l'autre de ces formes : taux horaire, quotidien, hebdomadaire, bihebdomadaire, mensuel et annuel. L'annexe A décrit comment ces données ont été convertis de facon à ce qu'elles soient toutes exprimées selon la même unité de mesure.

[13] À noter que la figure 10 est arrondie au cent supérieur même si la fraction à arrondir est inférieure à un demi cent. Par exemple, 5,003 $ sera arrondi à 5,01 $. La figure 11 a été arrondie de manière similaire, mais au dollar supérieur près. Ailleurs dans ce document, nous arrondissons de manière standard.

Est-ce que le plus jeune âge des travailleurs saisonniers pourrait expliquer ces écarts de rémunérations entre les emplois saisonniers et les autres? Si on limite l'analyse aux emplois occupés par des travailleurs âgés de 25 ans et plus, il en résulte un déplacement de la distribution des emplois saisonniers vers des niveaux de revenus de travail plus élevés, mais on constate aussi grosso modo la même chose dans le cas de la distribution de l'ensemble des emplois. Cela préservera donc l'ordre de grandeur des ces écarts de rémunération (tableau D.12.1). En d'autres mots, il semble que le niveau de rémunération s'accroisse avec l'âge, non seulement pour l'ensemble des emplois, mais aussi pour les emplois saisonniers. Il serait intéressant de revenir sur cet aspect dans des travaux futurs.

Figure 10. Distributions d'emplois selon le revenu de travail horaire moyen
(excluant bonis et temps supplémentaire)

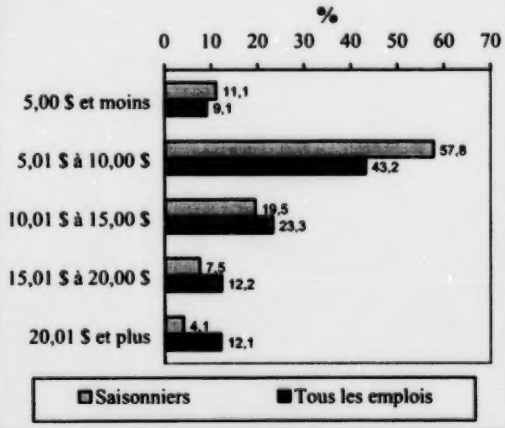

Figure 11. Distributions d'emplois selon le revenu de travail total durant l'année
(excluant bonis et temps supplémentaire)

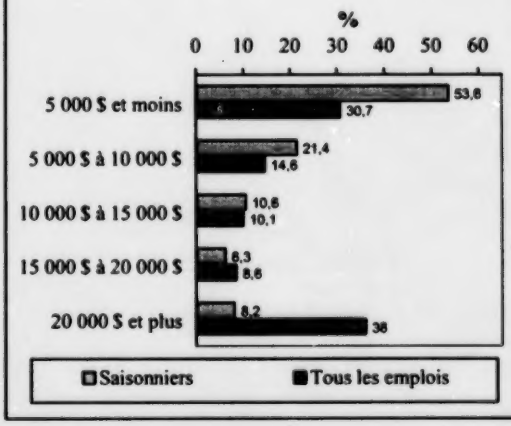

La scolarisation moins élevée des travailleurs saisonniers permet peut-être d'expliquer pourquoi les emplois saisonniers ont de plus faibles taux de revenu de travail horaire, excluant bonis et temps supplémentaire, que l'ensemble des emplois. Toutefois, lorsqu'on ne considère que les emplois qui ont été détenus par des gens qui ont au moins un niveau d'études collégiales complété, on constate que les emplois saisonniers sont toujours significativement moins bien rémunérés que l'ensemble des emplois (tableau D.13.1). Les deux distributions se rapprochent dans ce cas de niveaux plus élevés de rémunérations d'une manière qui creuse même un peu l'écart entre les emplois saisonniers et l'ensemble des emplois; l'impact à la hausse sur la distribution de l'ensemble des emplois semble avoir été un peu plus grand que celui sur la

distribution des emplois saisonniers. Il est possible qu'un effet de composition puisse expliquer ce phénomène.

Ainsi donc, les emplois saisonniers étaient généralement moins bien rémunérés que l'ensemble des emplois. Parce qu'ils avaient aussi une durée plus courte en moyenne, les emplois saisonniers avaient tendance à générer moins de revenus de travail durant l'année que l'ensemble des emplois. Le revenu total annuel moyen, excluant bonis et temps supplémentaire, était de 8 548 dollars pour les emplois saisonniers et de 18 654 dollars pour l'ensemble des emplois en 1996. Seulement 8 % des emplois saisonniers avaient rapporté à leur détenteur un revenu total annuel de plus de 20 000 dollars, alors que 36 % de tous les emplois en faisait autant (figure 11). En outre, près de 61 % des emplois standard se classait dans cette même catégorie de revenus (tableau D.14.1). Autre élément à noter, près de 75 % des emplois saisonniers avaient rapporté 10 000 dollars et moins en 1996, par comparaison avec 45 % pour l'ensemble des emplois et seulement 17 % pour les emplois standard.

3.7 Travailleurs saisonniers et emplois multiples

Jusqu'à présent, nous nous sommes contentés de comparer les travailleurs saisonniers avec les autres travailleurs, de même que les emplois saisonniers avec les autres emplois. Ici, la comparaison se fait entre les travailleurs saisonniers n'ayant occupé qu'un seul emploi en 1996 et ceux qui en ont occupé deux ou plus. Nous mettons l'accent sur les différences entre les profils de ces deux groupes de travailleurs saisonniers selon l'âge, le niveau de scolarité, le nombre total de semaines travaillées en 1996, leur industrie principale, de même que leur comportement en termes de recherche d'emploi.

Parmi les travailleurs saisonniers, 71 % n'avaient occupé qu'un seul emploi en 1996 et 29 % en avaient eu deux ou plus (tableau D.15). Chez les travailleurs saisonniers n'ayant occupé que des emplois saisonniers durant l'année, 87 % n'en avaient eu qu'un seul et 13 % en avaient eu deux ou plus. Il est à noter aussi que 24 % des travailleurs saisonniers ayant occupé plus d'un emploi durant l'année ont eu au moins un emploi standard (tableau D.16.1). Les travailleurs saisonniers qui n'ont occupé qu'un emploi en 1996 avaient été au travail durant 21 semaines en moyenne, par comparaison à 26 semaines pour ceux qui avaient eu deux emplois ou plus.

Le jeune âge est un facteur qui accroît généralement le niveau d'adaptabilité des travailleurs. À cet égard, on note que les travailleurs saisonniers ayant occupé plus d'un emploi en 1996 avaient un âge moyen de 31 ans, comparativement à 35 ans pour ceux qui n'en avaient occupé qu'un seul. En outre, 28 % des derniers étaient âgés de moins de 25 ans, comparativement à 37 % chez les travailleurs saisonniers qui avaient occupé deux emplois ou plus. Il faut souligner cependant que les travailleurs saisonniers de 15 à 24 ans ont terminé le secondaire dans une proportion de 49 %, par comparaison à une proportion de 36 % pour les 25 ans et plus.

Le groupe d'âge pour lequel la probabilité qu'un travailleur saisonnier occupe deux emplois ou plus surpasse le plus celle de n'avoir eu qu'un emploi est celui des 20-24 ans (tableau D.16.2). Pourtant, les travailleurs de ce groupe ont été au travail en moyenne durant 21 semaines en 1996, alors que les travailleurs saisonniers plus âgés avaient travaillé durant 25 semaines en moyenne. Seuls les travailleurs saisonniers de 15 à 19 ans ont été au travail durant de plus courte périodes en moyenne avec seulement 13 semaines. Rappelons ici que le groupe des 15 à 24 ans renferme une plus grande proportion d'étudiants à plein temps que les autres groupe d'âge.

Le niveau de scolarité aide aussi les travailleurs à se trouver du travail. Dans cette optique, il n'est pas surprenant qu'il y ait un lien positif entre le niveau de scolarité des travailleurs saisonniers et le nombre d'emplois qu'ils ont occupés en 1996. Près de 43 % des travailleurs saisonniers n'ayant occupé qu'un seul emploi durant l'année n'avaient pas terminé le secondaire, par comparaison à seulement 31 % chez ceux qui avaient deux emplois ou plus (figure 12 et tableau D.17.1). Seulement 6 % des travailleurs saisonniers n'ayant occupé qu'un emploi avaient complété au moins un Baccalauréat, alors que 12 % de ceux ayant occupé plus d'un emploi en avaient fait autant.

Les travailleurs saisonniers qui ont eu plus d'un emploi en 1996 ont, sans grande surprise, été en mesure de travailler durant un plus grand nombre de semaines au cours de l'année que ceux qui n'en avaient occupé qu'un seul. En effet 27 % des premiers ont eu du travail durant plus de 35 semaines, alors que seulement 12 % des travailleurs saisonniers n'ayant occupé qu'un emploi en en avaient fait autant (tableau D.19.1).

Par contre, lorsqu'on ne considère que les travailleurs saisonniers qui ont travaillé pour un total de 35 semaines ou moins durant l'année, il semble que le fait d'avoir eu un ou plus d'un emploi ait relativement peu d'effet sur le nombre total de semaines effectivement passées au travail. En

d'autres mots, lorsqu'on examine les différentes catégories définies par le nombre de semaines total avec au moins un emploi, on se rend compte que toutes celles qui sont inférieures à 36 semaines ne contiennent jamais plus de 28 % de travailleurs saisonniers ayant occupé plus d'un emploi en 1996 (figure 13 et tableau D.19.3). Ce n'est que chez les 36 semaines et plus que cette proportion augmente significativement, pour passer à 47 %.

Figure 12. Distributions de travailleurs saisonniers selon le niveau d'éducation et le nombre d'emplois durant l'année

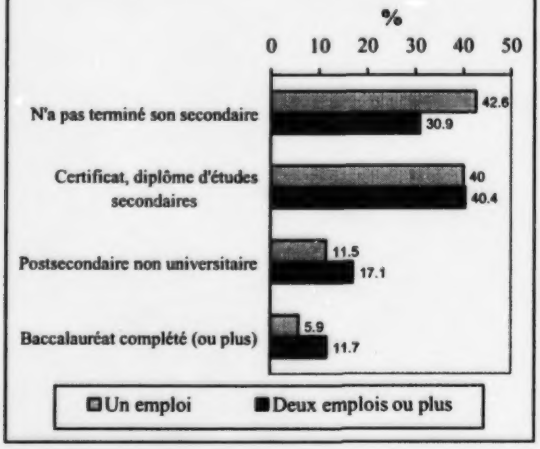

Figure 13. Proportion de travailleurs saisonniers ayant eu deux emplois ou plus et nombre de semaines travaillées

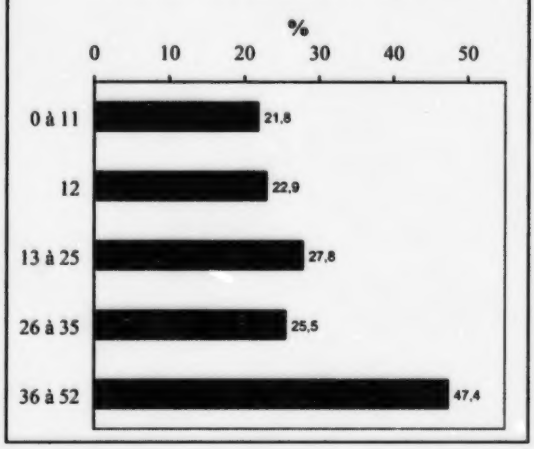

On note aussi une différence dans le profil par secteur industriel des travailleurs saisonniers ayant occupé plus d'un emploi en 1996 par comparaison à ceux qui n'en avaient occupé qu'un seul. À la sous-section 3.4, nous étions arrivés à la conclusion que les industries de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, de la transformation du poisson, de la forêt et celle de la construction pouvaient être qualifiées de saisonnières au Nouveau-Brunswick en 1996. Or, l'une de ces industries constituait l'industrie principale[14] de 51 % des travailleurs saisonniers n'ayant occupé qu'un seul emploi durant l'année, contre seulement 38 % chez ceux qui en ont occupé deux ou plus (tableau D.20.1). C'est donc dire que les travailleurs saisonniers dont l'industrie principale était traditionnellement considérée saisonnière avaient moins tendance à occuper plus d'un emploi à l'intérieur d'une même année.

[14] L'industrie principale est celle dans laquelle se trouvait l'emploi qui a couvert la plus grande partie de 1996. S'il y avait égalité, l'industrie principale devenait alors celle de l'emploi qui était saisonnier. Si tous les emplois était saisonniers, alors le poids rattachée à l'observation en question était divisé également entre lesdites industries. À noter que l'industrie principale ne peut être « autres », « ne sait pas » ou encore, « ne répond pas ».

4. Conclusion

4.1 Principaux résultats

Le profil des emplois et des travailleurs saisonniers qui se dégage de cette étude est révélateur à plusieurs égards. Il montre que l'emploi saisonnier est une forme d'emploi très répandue, qui déborde le cadre des secteurs traditionnellement considérés comme saisonniers. Ce type d'emplois est principalement occupé par des hommes dont le niveau de scolarité est passablement plus faible que la moyenne. En conséquence du faible niveau d'éducation et de l'abondance relative de cette main d'œuvre, les emplois saisonniers ont des taux de rémunération horaires moyens de quelque 20 % inférieurs à ceux que l'on retrouve pour l'ensemble des emplois. En dépit de ce taux de rémunération moindre, une minorité de travailleurs saisonniers occupent plus d'un emploi durant l'année.

L'étude montre que l'emploi saisonnier est fort répandu. En effet, un travailleur sur cinq a occupé un emploi saisonnier au Nouveau Brunswick en 1996. Les emplois saisonniers ne se retrouvent pas que dans les secteurs traditionnellement considérés comme saisonniers. On en retrouve dans tous les secteurs d'activité. Près de 50 % des emplois saisonniers relevés dans l'enquête ne se retrouvent pas dans des industries traditionnellement considérées saisonnières. L'industrie qui comptait le plus grand nombre d'emplois saisonniers était celle des services socio-culturels, commerciaux et personnels – incluant hébergement et restauration – avec 26 % de tous les emplois saisonniers et 37 % de l'ensemble des emplois. Les industries traditionnellement considérées comme saisonnières (agriculture, pêche et piégeage, transformation du poisson, forêt, et construction) demeurent les plus saisonnières sur le plan de l'emploi avec une proportion d'emplois saisonniers excédant 47 % en 1996.

Les travailleurs saisonniers ont, en général, un niveau de scolarité complété passablement plus faible que l'ensemble des travailleurs. Un examen du niveau de scolarité chez les 25 ans et plus révèle que 43 % des travailleurs saisonniers n'avaient pas terminé leur secondaire, comparativement à seulement 22 % pour l'ensemble des travailleurs et 17 % chez les travailleurs standards.

Les travailleurs saisonniers constitue la catégorie de travailleurs qui a été au travail durant le moins temps en 1996 avec une moyenne de 22 semaines, par comparaison à 48 semaines chez

les travailleurs standards, 34 chez les travailleurs non standard non saisonnier et 40 pour l'ensemble des travailleurs de la province.

En moyenne, les emplois saisonniers sont moins bien rémunérés que les autres. En effet, le revenu horaire moyen des emplois saisonniers, excluant bonis et temps supplémentaire mais incluant les revenus de travail autonome, était de 10,05 dollars, par comparaison à 12,28 dollars pour l'ensemble des emplois. Chez les plus de 25 ans, moins de 5% des travailleurs saisonniers disaient toucher un revenu horaire moyen supérieur à $20, en comparaison à près de 19% chez les travailleurs standards. De plus, quelque 60% des travailleurs saisonniers de ce groupe d'âge disaient toucher un revenu moyen de moins de $10 l'heure, comparativement à 1/3 des travailleurs standards. Il est possible que le niveau d'éducation moindre des travailleurs saisonniers contribue à expliquer leur plus faible rémunération horaire.

L'étude révèle aussi que la majorité des travailleurs saisonniers – 71 % – n'ont occupé qu'un seul emploi en 1996 tandis que seulement 29 % en ont occupé deux ou plus. Les travailleurs saisonniers jeunes et plus scolarisés ont une plus forte probabilité d'occuper plus d'un emploi au cours de l'année que les autres travailleurs saisonniers. Les travailleurs saisonniers dont l'emploi principal est dans une industrie qui n'est pas traditionnellement considérée comme saisonnière (agriculture, pêche et piégeage, transformation du poisson, forêt, et construction) ont eux aussi une plus forte probabilité d'occuper plus d'un emploi au cours d'une année que ceux dont l'emploi principal est dans une industrie traditionnellement considérée saisonnière.

4.2 Avenues de recherche

L'Enquête sur le travail saisonnier du Nouveau Brunswick constitue une source importante et pionnière d'information sur les travailleurs saisonniers et les emplois qu'ils occupent. Elle permet de tracer un début de portrait des travailleurs et des emplois saisonniers. L'Enquête a toutefois ces limites: limite géographique; puisque l'Enquête ne couvre que le Nouveau-Brunswick, il est impossible de savoir dans quelle mesure ses résultats reflètent ou non l'ensemble du Canada ou même l'ensemble de la région de l'Atlantique.

L'Enquête est aussi limitée dans les questions qu'elle pose. Une nouvelle enquête ou des questions ajoutées à des enquêtes existantes pourraient remédier à cela. Par exemple, il serait important de mieux comprendre l'activité des travailleurs saisonniers tout au long de l'année,

combien de travailleurs saisonniers étudient en dehors de leur(s) épisode(s) d'emploi(s) saisonnier(s). Y a-t-il des possibilités de combiner plusieurs emplois saisonniers de façon à créer des cycles annuels d'emplois de plus longue durée et comportant moins de période de chômage ou d'inactivité pour les travailleurs saisonniers? Dans quelle mesure les travailleurs saisonniers seraient-ils disposés à combiner plus d'un emploi saisonniers s'ils en avaient l'opportunité? Quelles sont les caractéristiques de la recherche d'emploi des travailleurs saisonniers, son intensité? Les travailleurs saisonniers sont-ils disposés à voyager de longues distances pour allonger leur cycle annuel d'emploi? Sont-ils disposés à accepter un emploi moins rémunérateur ou comportant un genre de travail différent de leur emploi principal? Quel pourcentage des travailleurs saisonniers reçoivent de l'assistance financière ou autre de la part des gouvernements (aide-sociale, assurance-emploi, programmes de formation, etc...)?

Obtenir des réponses à ces questions aiderait grandement à la compréhension du phénomène de travail saisonnier, de même qu'à l'élaboration de politiques et interventions qui pourraient être mises de l'avant pour tirer le meilleur parti possible des contraintes liées aux aspects saisonniers de la production et de la demande en biens et services.

À notre connaissance, il n'existe pas à l'heure actuelle de source d'information qui nous permette d'apporter des réponses satisfaisantes à ces questions. L'Enquête sur les utilisateurs fréquents de l'assurance-emploi – une enquête de Statistique Canada et la Société de recherche sociale appliquée, parrainée par DRHC – dont les résultats vont être publiés sous peu, contient plusieurs questions sur le travail saisonnier, de même que sur les aspirations et attitudes des travailleurs saisonniers. Par contre, un nombre potentiellement élevé de travailleurs saisonniers ne sont pas rejoints par cette enquête; elle ne fournit de l'information que sur les chômeurs saisonniers qui ont reçu de prestations d'assurance-emploi en vertu de demandes faites en 1996.

Pour sa part, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, faite par Statistique Canada, contient une question concernant la raison pour laquelle le répondant s'est séparé de son emploi. Le caractère saisonnier de l'emploi peut être une cause à ceci. Malheureusement, il n'existe pas de questions conçues spécifiquement pour tracer un portrait du travail et des travailleurs saisonniers. Par exemple, cette enquête ne nous permettrait pas de savoir dans quelle mesure les travailleurs saisonniers seraient disposés à combiner plus d'un emploi saisonnier dans l'année de façon à chômer moins.

Une autre source de données, l'Enquête sur les changements à l'égard de l'emploi, aussi par Statistique Canada, contient un certains nombre de questions permettant de tracer un portrait du travail et des travailleurs saisonniers. Cette source de données semble à première vue meilleure et plus complète en regard des travailleurs saisonniers que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Elle est toutefois limitée par le fait qu'elle exclut les travailleurs sans document de cessation d'emploi, en particulier les travailleurs autonomes.

En conclusion, il est important de mieux comprendre le phénomène de travail saisonnier, de même que la situation et les attitudes des travailleurs saisonniers, de façon à concevoir et à mettre en œuvre des programmes qui soient adaptés aux besoins de ces travailleurs et à la réalité de l'emploi des régions où ils habitent.

Le présent document apporte nous l'espérons une contribution dans le sens d'une meilleure compréhension de la problématique du travail et des travailleurs saisonniers. Il utilise des nouvelles données qui nous permettent de tracer un début de portrait du travail et des travailleurs saisonniers. Il met aussi en lumière l'étendue de notre ignorance dans ce domaine. Ignorance largement attribuable au manque de données et d'information sur un phénomène pourtant très important.

Annexe A

À propos des données

- Les tableaux qui sont présentés à l'annexe D et à la section 3 ont été compilés par la DGRA à partir des résultats d'une enquête qu'a effectuée la firme Ekos pour le compte de DRHC-Région du Nouveau-Brunswick. Elle a pour titre l'Enquête sur le travail saisonnier du Nouveau-Brunswick (ETS).

- L'enquête a été effectuée auprès d'un échantillon de près de 5 014 ménages Néo-Brunswickois sur un total de 7 067 ménages rejoints; cela représente un taux de réponse à l'enquête de 71 %. Seule une personne par ménage était appelée à répondre par téléphone aux questions de l'enquête. Cette personne le faisait d'ailleurs au nom de tous les membre du ménage qui étaient âgés de plus de 14 ans. Cela nous a donné accès à de l'information sur 10 881 individus. Cette façon de faire est moins coûteuse que d'interviewer 10 881 personnes, mais il en résulte un perte de précision dans les réponses, de même que de plus faibles taux de réponses, à tout le moins pour certaines questions.

- Les réponses aux questions du type « ne sait pas », « ne répond pas » et « autres », de même que les réponses manquantes, ont été exclues pour fins de calculs des totaux et des distributions. Dans les tableaux de l'annexe D, les taux de réponses autres que ces quatre possibilités sont indiqués lorsqu'ils sont inférieurs à 100 %. Parfois, les taux de réponses à une question peuvent être de 100 % parce qu'on ne considère qu'un sous-échantillon répondant à des définitions ou caractéristiques précises.

- La méthodologie utilisée pour construire l'ETS est similaire à celle retenue par Statistique Canada pour son Enquête sur la population active (EPA). Par exemple, les deux enquêtes se penchent sur la population en âge de travailler, c'est-à-dire les 15 ans et plus. EKOS n'a pas inclus dans l'échantillon utilisé pour construire l'ETS les gens vivant en institution et les résidants des réserves autochtones. En outre, pour préserver la compatibilité de l'ETS avec l'EPA, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes ont été exclus de l'analyse présentée ici.

- Il y a toutefois des différences entre l'ETS et l'EPA. Par exemple, la première n'a été faite qu'une seule fois, alors que la seconde est effectuée à intervalles réguliers pour obtenir des séries chronologiques. L'ETS a été effectuée durant les mois de janvier et février 1997. On demandait aux répondants de se baser sur l'ensemble de l'année civile 1996 pour formuler leurs réponses. L'ETS a donc un caractère rétrospectif, ce qui n'est pas le cas de l'EPA, qui recueille des informations avant tout sur l'emploi principal occupé durant la semaine de référence de chaque mois, c'est-à-dire celle qui englobe le 15e jour du mois.

- L'estimation basée sur l'ETS produit une mesure de l'incidence du travail saisonnier (voir annexe B pour la définition d'un travailleur saisonnier), tandis que celle provenant de l'EPA produit une mesure du nombre de travailleurs saisonniers à chaque semaine de référence, le tout reposant sur la catégorie à laquelle appartient l'emploi principal.

- Les répondants devaient répondre à une série de questions précises sur les principales caractéristiques de chacun des emplois qu'ils ont occupés en 1996 (nombre d'heures moyen par semaine par emploi, nombre de semaines passées à cet emploi durant l'année, salaire ou revenu, industrie, occupation, emploi saisonnier ou non, permanent ou non, autonome ou non, etc). Ils devaient le faire pour chaque membre du ménage âgé de plus de 14 ans.

- Le questionnaire de l'ETS renferme aussi une série de questions concernant les caractéristiques socio-démographiques de tous les gens y figurant (âge, sexe, région, langue, niveau d'éducation, etc). Cela est d'ailleurs similaire avec ce qu'on retrouve dans le questionnaire de l'EPA. L'ETS contient en outre une question concernant le nombre de semaines au travail durant l'année pour chaque personne.

- Pour les fins de l'ETS, Ekos a divisé le Nouveau-Brunswick en cinq régions : Baie des Chaleurs-Miramichi, Edmundston-Woodstock, Fredericton, Moncton et Saint-Jean. Les deux premières, moins populeuses, ont été surreprésentées dans l'échantillon, de façon à diminuer la proportion de bruits statistiques reliée à des petits échantillons ou sous-échantillons. Ekos a par la suite attribué un poids bien défini à chaque individu compris dans la banque de données, pour refléter les densités réelles de population de la province en conformité avec le recensement de 1991. Ces poids ont servi à produire les tableaux qui suivent, de même que les graphiques que l'on retrouve dans le texte.

- Dans l'ETS, les données sur la rémunération des emplois sont présentées sous l'une ou l'autre de ces formes : taux horaire, quotidien, hebdomadaire, bihebdomadaire, mensuel et annuel. Dans le cas des graphiques et tableaux exprimés en termes de rémunération horaire, voici comment les données ont été transformées. Soit h, le taux horaire; q, le taux quotidien; s, le taux hebdomadaire; b, le taux bihebdomadaire; m, le taux mensuel et a, le taux annuel. Soit aussi T, le nombre d'heures moyen travaillées au cours d'une semaine dans le cadre d'un emploi. La conversion des unités de mesure se fait alors comme suit :

$$h = \frac{q}{0{,}2T} = \frac{s}{T} = \frac{b}{2T} = \frac{m}{4{,}3333T} = \frac{a}{52{,}1429T}$$

Pour produire les graphiques et tableaux exprimés en termes de revenus totaux générés en 1996 par chacun des emplois, nous prenons toutes nos données sur les taux de rémunération horaires, tirées de l'équation précédente ou extraites directement de l'ETS, et nous les multiplions par T. Ensuite, nous les multiplions à nouveau, cette fois par la durée de chacun de leurs emplois respectifs en nombre de semaines durant l'année.

Annexe B

Définitions

Emploi : toute activité faite dans le but de gagner de l'argent. Ne comprend donc pas le travail bénévole.

Les emplois ont été regroupés en trois catégories :

> **Emploi standard** : emploi continu, stable et à plein temps, c'est-à-dire 30 heures ou plus par semaine.
>
> **Emploi saisonnier** : emploi ayant une échéance préétablie attribuable à des facteurs saisonniers.
>
> **Emplois non standard non saisonnier** : tout emploi qui ne se classe pas dans les deux premières catégories. Comprend les emplois stables continus à temps partiel, les emplois dont l'échéance préétablie n'est pas due à des facteurs saisonniers, les emplois temporaires sans échéance préétablie et les emplois occasionnels.
>
> Ce sont les réponses fournies par les répondants qui permettent d'établir ces trois catégories. De plus, la catégorie des **emplois non standard non saisonniers** comprend aussi tous les emplois à l'égard desquels les répondants ne pouvaient ou ne voulaient pas dire s'il s'agissait d'un emploi standard, saisonnier ou non standard non saisonnier suivant les définitions données ci-haut.

Travailleur : personne qui déclare avoir travaillé, moyennant un salaire ou un autre type de revenu(s), durant au moins une semaine en 1996.

Les travailleurs ont aussi été regroupés en trois catégories :

> **Travailleur standard** : travailleur qui dit avoir occupé un ou plus d'un emploi standard en 1996 sans avoir eu d'emploi saisonnier ou non standard non saisonnier au cours de cette période.
>
> **Travailleur saisonnier** : travailleur qui dit avoir occupé au moins un emploi saisonnier, à plein temps ou non, durant l'année 1996.
>
> **Travailleur non standard non saisonnier** : travailleur n'appartenant pas à l'une ou l'autre des deux catégories précédentes.

Certains tableaux de l'annexe D présentent des **ratios de distributions**. Ce concept sert à comparer deux distributions dont les événements sont les mêmes mais dont les probabilités peuvent être différentes. Les ratios de distributions fournissent le rapport entre la probabilité reliée à un événement donnée, pour une distribution donnée, et ce même événement dans une autre distribution; cette dernière peut être vue comme étant celle qui englobe l'ensemble des

travailleurs pour les tableaux relatifs aux travailleurs ou celle qui englobe tous les emplois dans le cas des tableaux relatifs aux emplois.

Certains résultats sont présentés en termes de l'**industrie principale** des travailleurs saisonniers. Il s'agit de l'industrie dans laquelle se trouvait l'emploi qui a duré le plus longtemps en nombre de semaines en 1996. Si deux emplois ou plus avaient la même durée, l'industrie principale était alors celle de l'emploi qui était saisonnier. Si tous ces emplois était saisonniers, alors le poids rattachée à l'observation en question était divisé également entre les industries concernées. À noter que l'industrie principale ne peut être « autres », « ne sait pas » ou encore, « ne répond pas ». L'emploi rattaché à l'industrie principale est l'**emploi principal**.

À noter qu'il n'existe toujours pas de définition unique et généralement acceptée de ce que constitue un travailleur saisonnier ou un emploi saisonnier.

Annexe C

Comparaison avec les données non publiées de Statistique Canada sur l'emploi saisonnier

D'après des données non publiées de Statistique Canada[15], la proportion de travailleurs saisonniers était de 6,4 % en 1997 au Nouveau-Brunswick, comparativement à 20,1 % pour l'estimation de l'ETS (1996). Cette annexe tente d'expliquer d'où provient la différence entre ces deux estimations.

Pour réconcilier l'estimation de l'ETS avec celle de l'EPA, nous avons apporté trois ajustements aux données de l'ETS. Tout d'abord, les emplois saisonniers autonomes ont été enlevés, puisqu'ils ne sont pas considérés comme étant des emplois saisonniers dans l'EPA. Deuxièmement, le numérateur et, troisièmement, le dénominateur de cette estimation ont dû être ajustés en fonction de la durée des emplois en nombre de semaines travaillées durant l'année 1996. Ces trois ajustements ont eu pour effet de fournir une nouvelle estimation de la proportion de travailleurs saisonniers, issue de l'ETS, qui soit davantage comparable à celle de l'EPA. En fait, ces trois ajustements expliquent ensemble 11,2 des 13,7 unités de pourcentage d'écart entre les deux estimations, soit au delà de 80 % de l'écart. Les paragraphes qui suivent, de même que le tableau qui les accompagnent, décrivent les raisons et les effets de ces trois modifications.

Réconciliation de la proportion de travailleurs saisonniers estimée selon l'ETS et l'EPA

	Estimations de la proportion de travailleurs saisonniers au Nouveau-Brunswick	Pour cent
(1)	Incidence du travail saisonnier chez les travailleurs selon l'ETS	20,1
(2)	**Moins** : l'écart dû aux emplois saisonniers autonomes	2,0
(3)	**Moins** : l'écart dû à la durée des emplois saisonniers	11,3
(4)	**Plus** : l'écart dû à fraction de l'année où chaque travailleur avait un emploi	2,1
(5)	**Égal à** : l'estimation à partir de l'ETS en utilisant les critères de l'EPA	8,9
(6)	Estimation selon l'EPA	6,4
(7)	Différence non expliquée entre (5) et (6)	2,5

[15] Nous tenons à remercier Deborah Sunter et Dominique Pérusse, toutes deux de Statistique Canada, pour nous avoir donné des informations qui ont aidé grandement à la production de cette annexe.

C.1. Ajustement pour les emplois saisonniers autonomes

Avec l'EPA, un emploi ne peut pas être à la fois saisonnier et autonome. Un tel emploi est considéré comme étant simplement autonome au sens de l'EPA. En extirpant de l'ETS les emplois saisonniers déclarés autonomes par les répondants, la proportion de travailleurs saisonniers de 1996 au Nouveau-Brunswick baisse de 2 unités de pourcentage. Seuls les emplois saisonniers non autonomes ou salariés ont été conservés dans le numérateur de l'estimation de l'ETS.

C.2. Ajustement pour la durée des emplois saisonniers

Dans l'ETS, dès qu'un travailleur occupe un emploi saisonnier au cours de l'année, il est automatiquement considéré travailleur saisonnier. L'ETS fournit donc une estimation de l'incidence du travail saisonnier chez l'ensemble des travailleurs en 1996. Pour sa part, l'EPA mesure le nombre de travailleurs saisonniers à chaque mois et obtient la donnée annuelle à partir de la moyenne des douze mois. Puisque le nombre de travailleurs saisonniers varie d'un mois à l'autre, étant donné que ceux-ci ne travaillent généralement qu'une partie de l'année, une moyenne annuelle sera forcément plus faible qu'une estimation de l'incidence du travail saisonnier chez l'ensemble des travailleurs, comme ce qu'on retrouve dans l'ETS.

Pour mieux comprendre ceci, prenons un exemple concret où le nombre total de travailleurs est égal à 100. Supposons que parmi ces derniers, 10 travailleurs ont eu un emploi saisonnier durant six mois et qu'ils ont chômé durant le reste de l'année. Les 90 autres travailleurs n'ont pas eu d'emplois saisonniers durant l'année. Dans ce cas, une moyenne annuelle issue de l'EPA nous indiquera que la proportion moyenne de travailleurs saisonniers durant l'année est de 5 %, alors qu'une estimation selon les critères de l'ETS nous indiquera plutôt qu'il y a eu 10 % de travailleurs saisonniers durant l'année. Pour que l'ETS affiche la même proportion de travailleurs saisonniers, il faudrait pondérer chacun des dix emplois saisonniers répertoriés par leur durée respective en termes de fraction de l'année couverte. En faisant cela, l'ETS affichera la même proportion d'emploi saisonnier que l'EPA, c'est-à-dire 5 %.

Pour rendre l'estimation de 18,1 % de l'ETS comparable avec le 6,4 % de l'EPA, nous avons *repondéré* dans la banque de données de l'ETS chacun des emplois saisonniers non autonomes pour chacun des travailleurs saisonniers. Cette *repondération* s'appuie donc sur la fraction de

l'année sur laquelle s'est étendu chacun des emplois saisonniers non autonomes[16]. En faisant tout cela, la proportion de travailleurs saisonniers baissait de 11,3 unités de pourcentage pour atteindre les 6,8 %.

C.3. Ajustement pour la fraction de l'année où chaque travailleur avait un emploi

Pour la même raison, le dénominateur du 6,8 % a dû également être modifié pour le rendre comparable au dénominateur du 6,4 % de Statistique Canada. Celui de Statistique Canada s'exprime comme étant une moyenne annuelle de l'emploi. Pour sa part, celui de l'ETS représente le nombre total de travailleurs ayant eu au moins un emploi durant au moins une semaine en 1996; il a donc été *repondéré* pour chaque travailleur par la fraction de l'année en nombre de semaines où ceux-ci avaient du travail. Cela a fait augmenter la proportion de travailleurs saisonniers selon l'ETS de 2,1 unités de pourcentage.

Après les ajustements décrits ci-dessus, nous obtenons une nouvelle estimation de la proportion de travailleurs saisonniers en utilisant les critères de l'EPA et les données de l'ETS. Cette estimation est de 8,9 % pour 1996. Elle est passablement proche de celle de l'EPA qui est de 6,4 %. L'écart résiduel de 2,5 unités de pourcentage entre les deux estimations peut être attribuable à un ensemble de facteurs. Par exemple, l'EPA utilise 1997, tandis que l'ETS fournit des données pour 1996. L'écart pourrait aussi être dû au fait que l'EPA détermine le statut de travailleur en se basant uniquement sur l'emploi principal, laissant donc de côté des travailleurs dont l'emploi saisonnier pourrait être un deuxième emploi ou un emploi à temps partiel, ce qui n'est pas le cas dans l'ETS.

[16] Dans les cas où le nombre de semaines travaillées en 1996 des emplois saisonniers non autonomes était inconnue, nous avons fait appel à la moyenne du nombre de semaines travaillées en 1996 des autres emplois de cette catégorie.

Annexe D

Tableaux statistiques détaillés[17]

Tableau D.1 Distribution des travailleurs selon la catégorie et le sexe, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

	Travailleurs saisonniers	Travailleurs non standard non saisonniers	Travailleurs standard	Tous les travailleurs
Deux sexes	20,1	20,3	59,6	100,0
Femmes	7,5	13,1	25,5	46,1
Hommes	12,6	7,2	34,1	53,9

- Selon l'ETS, les travailleurs saisonniers représentaient environ 20 % de l'ensemble des travailleurs au Nouveau-Brunswick en 1996. C'était en majorité des hommes qui ont occupé ces emplois saisonniers.

- Les femmes étaient sous-représentées parmi les travailleurs saisonniers, puisqu'elles ne représentaient que 37 % de ceux-ci (7,5/20,1). Autre fait à noter, elles comptaient pour 46,1 % de l'ensemble des travailleurs.

Tableau D.2.1 Catégories de travailleurs et âge : distributions selon l'âge, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Tranches d'âge	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
15-19 ans	16,5	19,3	1,1	7,9
20-24 ans	14,5	13,5	6,4	9,5
25-44 ans	46,2	43,8	58,8	53,2
45-54 ans	16,0	15,3	25,9	21,7
55 ans et plus	6,8	8,2	7,8	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de réponses :	100,0	99,8	99,8	99,8

[17] Rappelons que les résultats présentés dans ce document n'incluent pas les réponses du type « autres », « ne sait pas » ou « ne répond pas », de même que les réponses manquantes. Les taux de réponses autres que ces quatre possibilités sont indiqués dans les tableaux de cette annexe lorsqu'ils sont inférieures à 100 %.

- À l'instar des autres travailleurs non standard, les travailleurs saisonniers étaient en moyenne plus jeunes que les travailleurs standard. En effet, 31 % des saisonniers étaient âgés de 15 à 24 ans (16,5+14,5), comparativement à 17,4 %pour l'ensemble des travailleurs (7,9+9,5).

Tableau D.2.2 Catégories de travailleurs et âge : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Tranches d'âge	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
15-19 ans	2,1	2,4	0,1	1,0
20-24 ans	1,5	1,4	0,7	1,0
25-44 ans	0,9	0,8	1,1	1,0
45-54 ans	0,7	0,7	1,2	1,0
55 ans et plus	0,9	1,1	1,0	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

Note : Les quatre ratios de distributions qu'on retrouve sur ce tableau mesurent, entre autres, la probabilité qu'un travailleur d'une catégorie donnée fasse partie de l'un ou l'autre des groupes d'âge relativement à cette même probabilité pour l'ensemble des travailleurs (voir annexe B).

- Il était plus de deux fois plus probable que les travailleurs saisonniers soient âgés de 15 à 19 ans que l'ensemble des travailleurs (2,1/1,0).

- En outre, les travailleurs saisonniers avaient environ 50 % plus de chances d'être âgés de 20 à 24 ans que l'ensemble des travailleurs (1,5/1,0).

Tableau D.2.3 Catégories de travailleurs et âge : distributions selon la catégorie de travailleurs, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Tranches d'âge	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
15-19 ans	41,8	49,6	8,6	100,0
20-24 ans	30,7	28,9	40,4	100,0
25-44 ans	17,5	16,7	65,8	100,0
45-54 ans	14,8	14,3	70,9	100,0
55 ans et plus	17,9	21,7	60,4	100,0
Total	20,1	20,3	59,6	100,0

- Moins de 20 % des travailleurs de 25 ans et plus étaient saisonniers alors que plus de 60 % étaient standard.

- Chez les travailleurs de 15 à 19 ans, 41,8 % étaient saisonniers alors que seulement 8,6 étaient standard.

Tableau D.3.1 Travailleurs saisonniers selon le sexe et l'âge : distributions selon l'âge, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Tranches d'âge	Femmes	Hommes	Deux sexes
15-19 ans	20,1	14,3	16,5
20-24 ans	12,6	15,6	14,5
25-44 ans	48,0	45,2	46,2
45-54 ans	14,1	17,2	16,0
55 ans et plus	5,2	7,8	6,8
Total	100,0	100,0	100,0

- Il y avait de légères différences dans la distribution des travailleurs saisonniers selon l'âge entre les hommes et les femmes.

- La principale de ces différences est qu'une plus grande proportion des travailleurs saisonniers était âgée de 15 à 19 ans chez les femmes que chez les hommes.

Tableau D.3.2 Travailleurs saisonniers selon le sexe et l'âge : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Tranches d'âge	Femmes	Hommes	Deux sexes
15-19 ans	1,2	0,9	1,0
20-24 ans	0,9	1,1	1,0
25-44 ans	1,0	1,0	1,0
45-54 ans	0,9	1,1	1,0
55 ans et plus	0,8	1,1	1,0
Total	1,0	1,0	1,0

- La proportion de travailleurs saisonniers âgés de 15 à 19 ans est d'environ 20 % plus élevée chez les femmes que pour la somme des deux sexes (1,2/1,0).

- Par ailleurs, la proportion de travailleurs saisonniers âgés de 45 ans et plus est d'environ 10 % plus grande chez les hommes que pour la somme des deux sexes (1,1/1,0 pour les 45-54 ans et 1,1/1,0 aussi chez les 55 ans et plus).

Tableau D.3.3 Travailleurs saisonniers selon le sexe et l'âge : distributions selon le sexe, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Tranches d'âge	Femmes	Hommes	Deux sexes
15-19 ans	45,7	54,3	100,0
20-24 ans	32,6	67,4	100,0
25-44 ans	38,8	61,2	100,0
45-54 ans	32,9	67,1	100,0
55 ans et plus	28,7	71,3	100,0
Total	37,4	62,6	100,0

- Dans toutes les tranches d'âges, les hommes étaient plus nombreux que les femmes. Cela était encore plus marqué chez les 55 ans et plus.

- C'est chez les 15-19 ans que la proportion de femmes était la plus forte avec 45,7 %.

Tableau D.4.1 Catégories de travailleurs et niveau de scolarité chez les 25 ans et plus : distributions selon le niveau de scolarité, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Moins d'une neuvième année	17,9	4,6	5,1	7,2
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	24,9	13,8	12,0	14,5
Certificat, diplôme d'études secondaires	36,2	40,1	37,3	37,5
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	5,7	6,9	7,6	7,2
Études collégiales complétées	9,6	15,3	15,1	14,2
Baccalauréat complété	4,8	15,4	17,4	14,9
Maîtrise ou Doctorat complété	1,0	3,9	5,5	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Taux de réponses : voir tableau D.5.1

- Les travailleurs saisonniers du Nouveau-Brunswick avaient, en moyenne, un niveau de scolarité inférieur aux autres en 1996 chez les 25 ans et plus.

- En effet, près de 17,9 % des travailleurs saisonniers avaient moins d'une neuvième année de scolarité, comparativement à 7,2 % de l'ensemble des travailleurs. De même, 42,8 % des

travailleurs saisonniers n'avaient pas terminé leur secondaire (17,9+24,9), par comparaison à seulement 21,7 % de l'ensemble des travailleurs (7,2+14,5).

Tableau D.4.2 Catégories de travailleurs et niveau de scolarité chez les 25 ans et plus : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick

Niveaux de scolarité	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Moins d'une neuvième année	2,5	0,6	0,7	1,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	1,7	1,0	0,8	1,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	1,0	1,1	1,0	1,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	0,8	1,0	1,1	1,0
Études collégiales complétées	0,7	1,1	1,1	1,0
Baccalauréat complété	0,3	1,0	1,2	1,0
Maîtrise ou Doctorat complété	0,2	0,9	1,2	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

- Chez les 25 ans et plus, il était environ deux fois et demie plus probable qu'un individu ait moins d'une neuvième année de scolarité chez les travailleurs saisonniers que chez l'ensemble des travailleurs (2,5/1,0).

- De plus, il était environ trois fois moins probable qu'une personne ait complété un Baccalauréat chez les travailleurs saisonniers que chez l'ensemble des travailleurs (1,0/0,3).

Tableau D.4.3 Catégories de travailleurs et niveau de scolarité chez les 25 ans et plus : distributions selon la catégorie de travailleurs, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Moins d'une neuvième année	42,1	10,6	0,5	100,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	29,0	15,7	0,6	100,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	16,3	17,5	0,7	100,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	13,3	15,7	0,7	100,0
Études collégiales complétées	11,4	17,6	0,7	100,0
Baccalauréat complété	5,5	16,9	0,8	100,0
Maîtrise ou Doctorat complété	3,7	14,4	0,8	100,0
Total	16,9	16,4	0,7	100,0

- Chez les travailleurs de 25 ans et plus ayant complété un Baccalauréat, seulement 5,5 % étaient des travailleurs saisonniers. Cette proportion tombait à 3,7 % chez ceux qui avaient terminé une Maîtrise.

- À l'inverse, 42,1 % des travailleurs ayant moins d'une neuvième année de scolarité étaient des travailleurs saisonniers.

Tableau D.5.1 Catégories de travailleurs et niveau de scolarité : distributions selon le niveau de scolarité, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Moins d'une neuvième année	13,0	3,6	4,8	6,2
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	26,2	21,4	11,7	16,5
Certificat, diplôme d'études secondaires	40,1	39,6	38,2	38,9
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	4,1	5,2	7,5	6,4
Études collégiales complétées	9,0	12,9	15,8	13,8
Baccalauréat complété	6,7	14,5	17,1	14,5
Maîtrise ou Doctorat complété	0,8	2,6	5,1	3,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de reponses :	98,1	96,9	98,1	97,9

- Les travailleurs saisonniers du Nouveau-Brunswick avaient, en moyenne, un niveau de scolarité inférieur aux autres en 1996.

- On comptait en effet 13 % des travailleurs saisonniers du Nouveau-Brunswick qui avaient moins d'une neuvième année, comparativement à 6,2 % pour l'ensemble des travailleurs. De même, 39,2 % n'avaient pas terminé leurs études secondaires (13+26,2) à comparer avec 22,7 pour l'ensemble des travailleurs de la province (6,2+16,5).

Tableau D.5.2 Catégories de travailleurs et niveau de scolarité : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick

Niveaux de scolarité	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Moins d'une neuvième année	2,1	0,6	0,8	1,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	1,6	1,3	0,7	1,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	1,0	1,0	1,0	1,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	0,7	0,8	1,2	1,0
Études collégiales complétées	0,7	0,9	1,1	1,0
Baccalauréat complété	0,5	1,0	1,2	1,0
Maîtrise ou Doctorat complété	0,2	0,7	1,4	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

- En 1996, il était un peu plus de deux fois plus probable de rencontrer des gens ayant moins d'une neuvième année de scolarité chez les travailleurs saisonniers que chez l'ensemble des travailleurs (2,1/1,0).

- À l'inverse, il était environ deux fois moins probable qu'un individu ait complété un Baccalauréat chez les travailleurs saisonniers que chez l'ensemble des travailleurs (1,0/0,5).

Tableau D.5.3 Catégories de travailleurs et niveau de scolarité : distributions selon la catégorie de travailleurs, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Moins d'une neuvième année	42,1	11,8	46,1	100,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	31,9	26,0	42,1	100,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	20,8	20,5	58,7	100,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	13,1	16,6	70,3	100,0
Études collégiales complétées	13,1	18,7	68,1	100,0
Baccalauréat complété	9,4	20,2	70,4	100,0
Maîtrise ou Doctorat complété	4,4	14,2	81,4	100,0
Total	20,1	20,1	59,8	100,0

- On peut remarquer que 9,4 % des travailleurs ayant complété un Baccalauréat étaient saisonniers, par comparaison avec 70,4 chez les standard. Chez ceux qui avaient terminé une Maîtrise ou un Doctorat, seulement 4,4 % étaient saisonniers et 81,4 étaient standard.

- À l'opposé, 42,1 % des travailleurs avec moins d'une neuvième année étaient saisonniers et 46,1 étaient standard.

Tableau D.6.1 Travailleurs saisonniers selon le sexe et le niveau de scolarité chez les 25 ans et plus : distributions selon le niveau de scolarité, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Femmes	Hommes	Deux sexes
Moins d'une neuvième année	11,5	21,5	17,9
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	22,4	26,3	24,9
Certificat, diplôme d'études secondaires	43,7	31,8	36,2
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	4,7	6,2	5,7
Études collégiales complétées	8,8	10,1	9,6
Baccalauréat complété	6,8	3,7	4,8
Maîtrise ou Doctorat complété	2,1	0,3	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

taux de réponses : voir tableau D.7.1

- Chez les 25 ans et plus, une plus grande proportion de travailleurs saisonniers n'avaient pas terminé leur secondaire chez les hommes que chez les femmes.

- Toujours chez les 25 ans et plus, la proportion de travailleurs saisonniers de sexe féminin ayant complété au moins un Baccalauréat étaient plus grande que celle des travailleurs saisonniers de sexe masculin ayant atteint le même niveau de scolarité.

Tableau D.6.2 Travailleurs saisonniers selon le sexe et le niveau de scolarité chez les 25 ans et plus : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Niveaux de scolarité	Femmes	Hommes	Deux sexes
Moins d'une neuvième année	0,6	1,2	1,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	0,9	1,1	1,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	1,2	0,9	1,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	0,8	1,1	1,0
Études collégiales complétées	0,9	1,0	1,0
Baccalauréat complété	1,4	0,8	1,0
Maîtrise ou Doctorat complété	2,2	0,3	1,0
Total	1,0	1,0	1,0

- La probabilité qu'un travailleur saisonnier de sexe masculin ait moins d'une neuvième année de scolarité était d'environ 20 % supérieure à celle qu'on observait pour l'ensemble des travailleurs saisonniers chez les 25 ans et plus (1,2/1,0).

- En outre, il était plus de deux fois plus probable que les travailleurs saisonniers de sexe féminin ait complété une Maîtrise ou un Doctorat que l'ensemble des travailleurs saisonniers (2,2/1,0).

Tableau D.6.3. Travailleurs saisonniers selon le sexe et le niveau de scolarité chez les 25 ans et plus : distributions selon le sexe, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Femmes	Hommes	Deux sexes
Moins d'une neuvième année	23,4	76,6	100,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	32,7	67,3	100,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	44,0	56,0	100,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	30,3	69,7	100,0
Études collégiales complétées	33,3	66,7	100,0
Baccalauréat complété	50,7	49,3	100,0
Maîtrise ou Doctorat complété	79,6	20,4	100,0
Total	36,4	63,6	100,0

- Chez les 25 ans et plus, au-delà des deux tiers des travailleurs saisonniers n'ayant pas terminé leur secondaire étaient des hommes.

- Dans le même ordre d'idées, 79,6 % des travailleurs saisonniers ayant complété une Maîtrise ou un Doctorat étaient des femmes.

Tableau D.7.1 Travailleurs saisonniers selon le sexe et le niveau de scolarité : distributions selon le niveau de scolarité, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Femmes	Hommes	Deux sexes
Moins d'une neuvième année	7,8	16,0	13,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	24,0	27,5	26,2
Certificat, diplôme d'études secondaires	45,8	36,8	40,1
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	3,4	4,6	4,1
Études collégiales complétées	8,7	9,2	9,0
Baccalauréat complété	8,6	5,7	6,7
Maîtrise ou Doctorat complété	1,7	0,3	0,8
Total	100,0	100,0	100,0
Taux de réponses :	97,5	98,4	98,1

- La proportion de travailleurs saisonniers qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires était plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

- L'inverse s'est produit chez les travailleurs saisonniers ayant complété au moins un Baccalauréat, où la proportion était plus élevée du côté des femmes que de celui des hommes. Les travailleurs saisonniers de sexe féminin étaient donc, en 1996, plus éduqués en moyenne que leurs confrères masculins.

Tableau D.7.2 Travailleurs saisonniers selon le sexe et le niveau de scolarité : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Niveaux de scolarité	Femmes	Hommes	Deux sexes
Moins d'une neuvième année	0,6	1,2	1,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	0,9	1,0	1,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	1,1	0,9	1,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	0,8	1,1	1,0
Études collégiales complétées	1,0	1,0	1,0
Baccalauréat complété	1,3	0,8	1,0
Maîtrise ou Doctorat complété	2,1	0,4	1,0
Total	1,0	1,0	1,0

- Il était plus de deux fois plus probable qu'un travailleur saisonnier de sexe féminin ait complété une Maîtrise ou un Doctorat que l'ensemble des travailleurs saisonniers (2,1/1,0).

- Autre signe que les travailleurs saisonniers de sexe masculin étaient en moyenne moins bien éduqués, ils avaient environ 20 % plus de chances d'avoir moins d'une neuvième année de scolarité que l'ensemble des travailleurs saisonniers (1,2/1,0).

Tableau D.7.3 Travailleurs saisonniers selon le sexe et le niveau de scolarité : distributions selon le sexe, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Femmes	Hommes	Deux sexes
Moins d'une neuvième année	22,5	77,5	100,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	34,1	65,9	100,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	42,5	57,5	100,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	30,6	69,4	100,0
Études collégiales complétées	35,7	64,3	100,0
Baccalauréat complété	47,1	52,9	100,0
Maîtrise ou Doctorat complété	77,7	22,3	100,0
Total	37,2	62,8	100,0

- Parmi les travailleurs saisonniers ayant moins de neuf années de scolarité, 77,5 % étaient des hommes. Chez ceux qui avaient neuf année et plus sans pour autant avoir terminé leur secondaire, 65,9 % étaient des hommes.

- Chez les travailleurs saisonniers ayant complété un Maîtrise ou un Doctorat, 77,7 % étaient des femmes.

Tableau D.8.1 Catégories de travailleurs et langue : distributions selon la langue, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Langues	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Anglais	61,1	74,5	75,1	72,2
Français	38,9	25,5	24,9	27,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : La langue est celle utilisée par le répondant durant l'entrevue pour donner ces réponses non seulement aux questions le concernant, mais aussi à celles se rapportant aux autres membres de son ménage. En effet, une seule personne par ménage répondait aux questions de l'enquête pour tous les membres de celui-ci.

- On dénombrait 38,9 % de francophones chez les travailleurs saisonniers en 1996, contrairement à 27,8 du côté de l'ensemble des travailleurs et seulement 24,9 chez les travailleurs standard. À noter que les données de recensement de Statistique Canada nous indiquent qu'environ 31 % de la population néo-brunswickoise de 15 ans et plus était francophone[18] en 1996.

Tableau D.8.2 Catégories de travailleurs et langue : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Langues	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Anglais	0,8	1,0	1,0	1,0
Français	1,4	0,9	0,9	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

- Les travailleurs saisonniers avaient une probabilité d'être francophones d'environ 40 % plus élevée que celle de l'ensemble des travailleurs (1,4/1,0).

[18] En ce qui concerne les données de recensement, le critère employé ici pour départager francophones et anglophones est la ou les langues parlées à la maison.

Tableau D.8.3 Catégories de travailleurs et langue : distributions selon la catégorie de travailleurs, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Langues	Saisonniers	Non standard non saisonniers	Standard	Tous les travailleurs
Anglais	17,0	21,0	62,0	100,0
Français	28,1	18,6	53,3	100,0
Total	20,1	20,3	59,6	100,0

- Seulement 17 % des anglophones étaient des travailleurs saisonniers. Cette proportion passait à 28,1 % chez les francophones.

Tableau D.9.1 Catégories d'emplois et industrie : distributions selon l'industrie, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Industries	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
Agriculture	7,0	1,5	1,9	2,9
Pêche et piégeage	6,5	0,2	0,4	1,6
Transformation du poisson	7,4	0,2	0,4	1,8
Forêts	9,0	1,3	1,8	3,1
Mines	0,5	0,4	1,6	1,1
Manufacturier	8,7	4,3	14,1	10,9
Construction	20,1	7,3	5,1	8,6
Transports, comm. et autres services publics	4,4	5,5	11,5	8,7
Commerce	7,7	21,0	16,6	15,7
Finances, assurances et aff. Immobilières	0,6	2,6	4,3	3,2
Administration publique	1,8	3,9	7,5	5,5
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	19,8	40,5	29,9	30,1
Hébergement et restauration	6,4	11,4	4,9	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de réponses :	84,7	87,8	91,1	89,0

- Les proportions d'emplois qu'on observait dans les industries de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, de la transformation du poisson, de la forêt et de la construction – des industries dites saisonnière – étaient nettement plus élevées pour les emplois saisonniers que celles que l'on observait dans le cas des autres types d'emplois.

- Par contre, près de 49,9 % des emplois saisonniers ne se retrouvaient pas dans ces industries dites saisonnières (0,5+8,7+4,4+7,7+0,6+1,8+19,8+6,4).

Tableau D.9.2 Catégories d'emplois et industrie : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Industries	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
Agriculture	2,5	0,5	0,7	1,0
Pêche et piégeage	4,1	0,1	0,2	1,0
Transformation du poisson	4,1	0,1	0,2	1,0
Forêts	2,9	0,4	0,6	1,0
Mines	0,4	0,3	1,4	1,0
Manufacturier	0,8	0,4	1,3	1,0
Construction	2,3	0,8	0,6	1,0
Transports, communications, autres services publics	0,5	0,6	1,3	1,0
Commerce	0,5	1,3	1,1	1,0
Finances, assurances et aff. Immobilières	0,2	0,8	1,4	1,0
Administration publique	0,3	0,7	1,3	1,0
Services socio-culturels., commerciaux et personnels	0,7	1,3	1,0	1,0
Hébergement et restauration	1,0	1,7	0,7	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

- La probabilité qu'un emploi ait été dans l'industrie de la pêche et du piégeage, de même que celle d'avoir été dans l'industrie de la transformation du poisson, était presque quatre fois plus élevée dans le cas des emplois saisonniers que pour l'ensemble des emplois. De ce point de vue, les industries de la pêche et du piégeage et de la transformation du poisson étaient les plus saisonnières au Nouveau-Brunswick en 1996.

Tableau D.9.3 Catégories d'emplois et industrie : distributions selon la catégorie d'emplois, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Industries	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
Agriculture	49,9	11,6	38,6	100,0
Pêche et piégeage	83,6	2,2	14,2	100,0
Transformation du poisson	82,9	2,8	14,3	100,0
Forêts	58,4	9,0	32,5	100,0
Mines	9,0	7,2	83,8	100,0
Manufacturier	16,2	8,5	75,3	100,0
Construction	47,2	18,2	34,6	100,0
Transports, comm. et autres serv. publics	10,2	13,6	76,2	100,0
Commerce	10,0	28,8	61,2	100,0
Finances, assurances et aff. Immobilières	3,9	17,5	78,7	100,0
Administration publique	6,7	15,2	78,1	100,0
Services socio-cult., commerciaux et pers.	13,4	29,1	57,6	100,0
Hébergement et restauration	19,7	37,3	43,0	100,0
Total	20,3	21,6	58,1	100,0

- Plus de 80 % des emplois de l'industrie de la pêche et du piégeage étaient saisonniers. La même chose était vraie aussi en ce qui concerne l'industrie de la transformation du poisson.

Tableau D.10.1 Catégories d'emplois et durée : distributions selon la durée, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Nombre de semaines travaillées en 1996	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
0 à 4	10,8	12,7	1,0	5,5
5 à 8	17,7	11,3	1,9	7,2
9 à 11	7,1	5,1	0,7	3,0
12	7,2	6,7	1,3	3,7
13 à 15	10,6	4,1	1,0	3,6
16	4,5	4,4	1,2	2,5
17 à 25	20,3	10,6	4,6	9,1
26 à 35	13,1	10,5	6,0	8,5
36 à 52	8,6	34,7	82,3	57,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de réponses :	92,2	93,7	98,3	96,0

- La durée des emplois saisonniers a été plus courte en moyenne que celle de l'ensemble des emplois. En effet, près de 78,2 % des emplois saisonniers avaient une durée inférieure ou égale à 25 semaines (10,8+17,7+7,1+7,2+10,6+4,5+20,3), par comparaison avec 34,6 % en ce qui concerne l'ensemble des emplois (5,5+7,2+3,0+3,7+3,6+2,5+9,1).

- Par ailleurs, seulement 8,6 % des emplois saisonniers avaient eu une durée supérieure à 35 semaines, alors que 82,3 % des emplois standard étaient de durée comparable.

Tableau D.10.2 Catégories d'emplois et durée : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Nombre de semaines travaillées en 1996	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
0 à 4	2,0	2,3	0,2	1,0
5 à 8	2,5	1,6	0,3	1,0
9 à 11	2,4	1,7	0,3	1,0
12	2,0	1,8	0,3	1,0
13 à 15	2,9	1,1	0,3	1,0
16	1,8	1,7	0,5	1,0
17 à 25	2,2	1,2	0,5	1,0
26 à 35	1,6	1,2	0,7	1,0
36 à 52	0,2	0,6	1,4	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

- Les emplois saisonniers avaient plus de deux fois plus de chances d'être de durée inférieure ou égale à 15 semaines que l'ensemble des emplois.

- La même constatation s'applique pour les emplois saisonniers dont la durée a été de 17 à 25 semaines.

Tableau D.10.3. Catégories d'emplois et durée : distributions selon la catégorie d'emplois, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Nombre de semaines travaillées en 1996	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
0 à 4	40,3	49,3	10,4	100,0
5 à 8	50,8	33,8	15,4	100,0
9 à 11	48,7	36,8	14,5	100,0
12	40,6	39,1	20,3	100,0
13 à 15	60,3	24,0	15,6	100,0
16	36,2	37,0	26,8	100,0
17 à 25	45,6	25,0	29,4	100,0
26 à 35	31,9	26,6	41,6	100,0
36 à 52	3,1	13,0	83,9	100,0
Total	20,5	21,4	58,1	100,0

- Sans grande surprise, seulement 3,1 % des emplois dont la durée dépassait 35 semaines en 1996 étaient saisonniers.

Tableau D.11.1 Catégories d'emplois et revenu[19] horaire moyen : distributions selon le revenu horaire moyen, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en dollars)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	11,1	16,0	5,1	9,1
>5 et ≤10	57,8	54,7	31,8	43,2
>10 et ≤15	19,5	14,3	29,1	23,3
>15 et ≤20	7,5	6,6	16,8	12,2
>20	4,1	8,4	17,3	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de réponses :	77,8	77,7	67,3	71,8

- Les emplois saisonniers étaient en général moins bien rémunérés que l'ensemble des emplois. Près de 68,9 % des emplois saisonniers comportaient un revenu horaire moyen inférieur ou égal à 10 dollars (11,1+57,8), par comparaison avec 52,3 pour l'ensemble des emplois (9,1+43,2) et 36,9 chez les emplois standard (5,1+31,8).

- Seulement 4,1 % des emplois saisonniers avaient un revenu horaire moyen plus grand que 20 dollars, par comparaison à 12,1 pour l'ensemble des emplois et 17,3 chez les emplois standard.

[19] Dans ce document, tous les résultats concernant les revenus de travail excluent le temps supplémentaire et les bonis.

Tableau D.11.2 Catégories d'emplois et revenu horaire moyen : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	1,2	1,8	0,6	1,0
>5 et ≤10	1,3	1,3	0,7	1,0
>10 et ≤15	0,8	0,6	1,2	1,0
>15 et ≤20	0,6	0,5	1,4	1,0
>20	0,3	0,7	1,4	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

- Les emplois saisonniers avaient, en 1996, plus de trois fois moins de chances de rapporter plus de 20 dollars l'heure en moyenne que l'ensemble des emplois (1,0/0,3).

Tableau D.11.3 Catégories d'emplois et revenu horaire moyen : distributions selon la catégorie d'emplois, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	28,4	41,9	29,7	100,0
>5 et ≤10	30,9	30,0	39,1	100,0
>10 et ≤15	19,3	14,5	66,2	100,0
>15 et ≤20	14,1	12,8	73,1	100,0
>20	7,7	16,5	75,8	100,0
Total	23,1	23,7	53,2	100,0

- Seulement 7,7 % des emplois rapportant en moyenne plus de 20 dollars l'heure sont saisonniers, par comparaison avec 75,8 % d'emplois standard.

- Par contre, chez les emplois dont le revenu horaire moyen est inférieur ou égal à 5 dollars, la proportion d'emplois saisonniers et standard est presque la même.

Tableau D.12.1 Catégories d'emplois détenus par des 25 ans et plus et revenu horaire moyen : distributions selon le revenu horaire moyen, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	6,5	10,6	4,4	6,0
>5 et ≤10	53,7	46,7	27,6	36,4
>10 et ≤15	25,2	20,4	30,6	27,6
>15 et ≤20	10,3	9,4	18,4	15,1
>20	4,4	12,9	19,1	14,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Taux de réponses : voir tableau D.11.1

En ne considérant que les emplois qui étaient détenus pas des gens âgés de 25 ans et plus :

- Près de 60,2 % des emplois saisonniers rapportaient 10 dollars ou mois l'heure (6,5+53,7). Pour l'ensemble des emplois, cette proportion diminuait à 42,4 % (6,0+36,4) et pour les emplois standard, elle n'était que de 32 % (4,4+27,6).

- Quatre virgule quatre pour cent des emplois saisonniers rapportaient plus de 20 dollars l'heure. Cette proportion était de 14,9 % pour l'ensemble des emplois, alors qu'elle grimpait à 19,1 % pour les emplois standard.

Tableau D.12.2 Catégories d'emplois détenus par des 25 ans et plus et revenu horaire moyen : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	1,1	1,8	0,7	1,0
>5 et ≤10	1,5	1,3	0,8	1,0
>10 et ≤15	0,9	0,7	1,1	1,0
>15 et ≤20	0,7	0,6	1,2	1,0
>20	0,3	0,9	1,3	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

En ne considérant que les emplois qui étaient détenus pas des gens âgés de 25 ans et plus :

- La probabilité qu'un emploi saisonnier rapporte au-delà de 20 dollars l'heure était de plus de trois fois moins grande que celle de l'ensemble des emplois (1,0/0,3).

Tableau D.12.3 Catégories d'emplois détenus par des 25 ans et plus et revenu horaire moyen : distributions selon la catégorie d'emplois, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	22,0	33,3	44,7	100,0
>5 et ≤10	29,8	24,1	46,1	100,0
>10 et ≤15	18,5	13,9	67,6	100,0
>15 et ≤20	13,9	11,8	74,4	100,0
>20	6,0	16,3	77,8	100,0
Total	20,3	18,8	60,9	100,0

En ne considérant que les emplois qui étaient détenus pas des gens âgés de 25 ans et plus :

- On remarque que 6 % des emplois rapportant plus de 20 dollars l'heure étaient saisonniers et que 77,8% étaient standard.

- Près de 22 % des emplois rapportant 5 dollars ou moins l'heure étaient saisonniers et 44,7 % étaient standard.

Tableau D.13.1 Catégories d'emplois détenus par des gens ayant au moins un niveau d'études collégiales complété et revenu horaire moyen : distributions selon le revenu horaire moyen, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	8,1	9,2	3,0	5,0
>5 et ≤10	52,4	45,3	21,2	30,4
>10 et ≤15	22,8	16,7	24,6	22,6
>15 et ≤20	8,3	12,9	24,0	19,6
>20	8,5	15,9	27,2	22,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Taux de réponses : voir tableau D.11.1

En ne considérant que les emplois qui étaient détenus pas des gens ayant au moins un niveau d'études collégiales complété :

- Près de 60,5 % des emplois saisonniers rapportaient 10 dollars ou mois l'heure (8,1+52,4). Pour l'ensemble des emplois cette proportion chutait à 35,4 % (5,0+30,4) et pour les emplois standard, elle n'était que de 24,2 % (3,0+21,2).

- Huit virgule cinq pour cent des emplois saisonniers rapportaient plus de 20 dollars l'heure. Cette proportion était de 22,4 % pour l'ensemble des emplois, alors qu'elle grimpait à 27,2 % pour les emplois standard.

Tableau D.13.2 Catégories d'emplois détenus par des gens ayant au moins un niveau d'études collégiales complété et revenu horaire moyen : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	1,6	1,9	0,6	1,0
>5 et ≤10	1,7	1,5	0,7	1,0
>10 et ≤15	1,0	0,7	1,1	1,0
>15 et ≤20	0,4	0,7	1,2	1,0
>20	0,4	0,7	1,2	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

En ne considérant que les emplois qui étaient détenus pas des gens ayant au moins un niveau d'études collégiales complété :

- La probabilité qu'un emploi saisonnier comporte un revenu dépassant les 20 dollars l'heure était plus de deux fois plus petite que celle de tous les emplois pris ensemble (1,0/0,4).

Tableau D.13.3 Catégories d'emplois détenus par des gens ayant au moins un niveau d'études collégiales complété et revenu horaire moyen : distributions selon la catégorie d'emplois, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Revenus de travail horaires moyens excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5	20,2	41,0	38,8	100,0
>5 et ≤10	21,5	32,9	45,6	100,0
>10 et ≤15	12,6	16,3	71,1	100,0
>15 et ≤20	5,3	14,5	80,2	100,0
>20	4,7	15,7	79,5	100,0
Total	12,5	22,1	65,4	100,0

En ne considérant que les emplois qui étaient détenus pas des gens ayant au moins un niveau d'études collégiales complété :

- On remarque que 4,7 % des emplois rapportant plus de 20 dollars l'heure étaient saisonniers et que 79,5% étaient standard.

- Près de 20,2 % des emplois rapportant 5 dollars ou moins l'heure étaient saisonniers et que 38,8 % étaient standard.

Tableau D.14.1 Catégories d'emplois et revenu total gagné durant l'année : distributions selon le revenu total gagné durant l'année, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Revenus de travail totaux gagnés en 1996 excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5 000	53,6	61,5	7,8	30,7
>5 000 et ≤10 000	21,4	21,2	8,9	14,6
>10 000 et ≤15 000	10,6	7,2	11,2	10,1
>15 000 et ≤20 000	6,3	4,0	11,5	8,6
>20 000	8,2	6,2	60,6	36,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de réponses :	73,6	74,9	66,6	69,9

- Près de 75 % des emplois saisonniers ont rapporté un total de 10 000 dollars ou moins à leur détenteur durant l'année (53,6+21,4), comparativement à 45,3 % pour l'ensemble des emplois (30,7+14,6) et 16,7 % chez les emplois standard (7,8+8,9).

- En outre, seulement 8,2 % des emplois qui ont généré un revenu total de plus de 20 000 dollars en 1996 étaient saisonniers, alors que 60,6 % étaient standard.

Tableau D.14.2 Catégories d'emplois et revenu total gagné durant l'année : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Revenus de travail totaux gagnés en 1996 excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5 000	1,7	2,0	0,3	1,0
>5 000 et ≤10 000	1,5	1,5	0,6	1,0
>10 000 et ≤15 000	1,0	0,7	1,1	1,0
>15 000 et ≤20 000	0,7	0,5	1,3	1,0
>20 000	0,2	0,2	1,7	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0

- Un emploi saisonnier avait environ 70 % plus de chances de ne rapporter que 5 000 dollars ou moins au total en 1996 que l'ensemble des emplois (1,7/1,0).

- À l'opposé, un emploi saisonnier avait près de cinq fois moins de chances de rapporter plus de 20 000 dollars au total durant l'année que l'ensemble des emplois (1,0/0,2).

Tableau D.14.3. Catégories d'emplois et revenu total gagné durant l'année : distributions selon la catégorie d'emplois, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Revenus de travail totaux gagnés en 1996 excluant bonis et temps supplémentaire (en $)	Emplois saisonniers	Emplois non standard non saisonniers	Emplois standard	Tous les emplois
≤5 000	39,2	47,1	13,7	100,0
>5 000 et ≤10 000	32,9	34,1	33,0	100,0
>10 000 et ≤15 000	23,5	16,7	59,8	100,0
>15 000 et ≤20 000	16,6	10,8	72,6	100,0
>20 000	5,1	4,0	90,9	100,0
Total	22,5	23,5	54,0	100,0

- Plus on considère une catégorie de revenus élevés, plus la proportion d'emplois saisonniers à l'intérieur de celle-ci est faible et plus la proportion d'emplois standard est grande.

- Ce genre de différences entre les emplois saisonniers et standard dans les revenus totaux gagnés en 1996 peut être relié à deux caractéristiques identifiées précédemment : les emplois

saisonniers sont généralement plus courts (tableaux D.10.1, D.10.2 et D.10.3) et comportent habituellement des revenus horaires moyens plus faibles que les emplois standard (tableaux D.11.1, D.11.2 et D.11.3).

Tableau D.15 Distributions des travailleurs saisonniers selon le nombre d'emplois occupés durant l'année, Nouveau-Brunswick 1996

A) Tous les travailleurs saisonniers

Pour cent

Nombre d'emplois occupés durant l'année	Femmes	Hommes	Deux sexes
Un emploi	70,8	70,7	70,7
Plus d'un emploi	29,2	29,3	29,3
Total	100,0	100,0	100,0

B) Travailleurs saisonniers n'ayant eu que des emplois saisonniers

Pour cent

Nombre d'emplois occupés durant l'année	Femmes	Hommes	Deux sexes
Un emploi	88,5	86,2	87,1
Plus d'un emploi	11,5	13,8	12,9
Total	100,0	100,0	100,0

- Environ 71 % des travailleurs saisonniers n'ont eu qu'un seul emploi en 1996. À cet égard, on ne pouvait pas remarquer de différences significatives entre les femmes et hommes.

- Chez les travailleurs saisonniers qui n'ont eu que des emplois saisonniers, 88,5 % chez les femmes et 86,2 % chez les hommes n'en avaient eus qu'un seul.

Tableau D.16.1 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et l'âge : distributions selon l'âge, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Tranches d'âge	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
15-19 ans	16,4	16,5	16,5
20-24 ans	12,0	20,6	14,5
25-44 ans	45,7	47,6	46,2
45-54 ans	17,5	12,5	16,0
55 ans et plus	8,5	2,8	6,8
Total	100,0	100,0	100,0

À noter que 24,3 % de ces travailleurs ont occupé au moins un emploi standard en 1996.

- Les travailleurs saisonniers n'ayant eu qu'un seul emploi en 1996 étaient en moyenne plus âgés que ceux qui en avaient eu plus d'un. En effet, 28,4 % des premiers étaient âgés de 15 à 24 ans (16,4+12), alors que cette proportion passait à 37,1 % chez les seconds (16,5+20,6).

- Vingt-six pour cent des travailleurs saisonniers n'ayant eu qu'un seul emploi en 1996 étaient âgés de 45 ans et plus (17,5+8,5). Cette proportion se situait à 15,3 % chez ceux qui avaient eu plus d'un emploi cette année-là (12,5+2,8).

Tableau D.16.2 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et l'âge : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Tranches d'âge	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
15-19 ans	1,0	1,0	1,0
20-24 ans	0,8	1,4	1,0
25-44 ans	1,0	1,0	1,0
45-54 ans	1,1	0,8	1,0
55 ans et plus	1,2	0,4	1,0
Total	1,0	1,0	1,0

- Les travailleurs saisonniers ayant eu plus d'un emploi avaient environ 40 % plus de chances de faire partie du groupe des 20-24 ans que l'ensemble des travailleurs saisonniers.

- Ceux qui n'avaient eu qu'un emploi avaient environ 20 % plus de chances d'être âgés de 55 ans et plus que l'ensemble des travailleurs saisonniers.

Tableau D.16.3 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et l'âge : distributions selon le nombre d'emploi occupés durant l'année, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Tranches d'âge	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
15-19 ans	70,6	29,4	100,0
20-24 ans	58,4	41,6	100,0
25-44 ans	69,9	30,1	100,0
45-54 ans	77,2	22,8	100,0
55 ans et plus	87,8	12,2	100,0
Total	70,7	29,3	100,0

- Près de 70,6 % des travailleurs saisonniers de 15 à 19 ans n'avaient eu qu'un emploi en 1996.
- Cette proportion passait à 87,7 % chez les 55 ans et plus.

Tableau D.17.1 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et le niveau de scolarité : distributions selon le niveau de scolarité, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Moins d'une neuvième année	14,3	9,8	13,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	28,3	21,1	26,2
Certificat, diplôme d'études secondaires	40,0	40,4	40,1
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	3,7	5,2	4,1
Études collégiales complétées	7,8	11,9	9,0
Baccalauréat complété	5,4	10,1	6,7
Maîtrise ou Doctorat complété	0,5	1,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0
Taux de réponses :	97,8	98,7	98,1

- Les travailleurs saisonniers qui ont occupé plus d'un emploi en 1996 avaient en moyenne un niveau de scolarité plus élevé que celui des travailleurs saisonniers n'ayant eu qu'un emploi.

- Par exemple, 42,6 % des travailleurs saisonniers n'ayant eu qu'un emploi n'avaient pas terminé leur secondaire. Cette proportion diminuait à près de 30,9 % chez ceux qui ont occupé deux emplois ou plus.

Tableau D.17.2 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et le niveau de scolarité : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Niveaux de scolarité	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Moins d'une neuvième année	1,1	0,8	1,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	1,1	0,8	1,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	1,0	1,0	1,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	0,9	1,3	1,0
Études collégiales complétées	0,9	1,3	1,0
Baccalauréat complété	0,8	1,5	1,0
Maîtrise ou Doctorat complété	0,6	1,9	1,0
Total	1,0	1,0	1,0

- Les travailleurs saisonniers qui ont eu plus d'un emploi en 1996 avaient presque deux fois plus de chances d'avoir complété une Maîtrise ou un Doctorat que l'ensemble des travailleurs saisonniers (1,9/1,0).

Tableau D.17.3 Travailleurs saisonniers selon nombre d'emploi occupés durant l'année et le niveau de scolarité : distributions selon nombre d'emploi occupés durant l'année, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Niveaux de scolarité	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Moins d'une neuvième année	77,7	22,3	100,0
Neuvième année et plus (n'a pas terminé son secondaire)	76,3	23,7	100,0
Certificat, diplôme d'études secondaires	70,4	29,6	100,0
Cert. ou dip. d'école technique ou prof. ou formation d'apprenti	63,2	36,8	100,0
Études collégiales complétées	61,2	38,8	100,0
Baccalauréat complété	55,9	44,1	100,0
Maîtrise ou Doctorat complété	43,0	57,0	100,0
Total	70.5	29,5	100,0

- Moins de 24 % des travailleurs saisonniers n'ayant pas terminé le secondaire avaient eu plus d'un emploi en 1996.

- Près de 57 % des travailleurs saisonniers ayant complété une Maîtrise ou un Doctorat avaient eu deux emplois ou plus durant l'année.

Tableau D.18.1 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et la langue : distributions selon la langue, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Langues	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Anglais	58,6	67,1	61,1
Français	41,4	32,9	38,9
Total	100,0	100,0	100,0

- On comptait 41,4 % de francophones parmi les travailleurs saisonniers n'ayant occupé qu'un seul emploi en 1996.

- Cette proportion tombait à 32,9 % chez ceux qui avaient occupé plus d'un emploi durant cette même année.

- À noter que 27,8 % de l'ensemble des travailleurs étaient francophones en 1996 (voir tableau D.8.1). Pour l'ensemble de la population, cette proportion était de 31 % environ.

Tableau D.18.2 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et la langue : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Langues	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Anglais	1,0	1,1	1,0
Français	1,1	0,8	1,0
Total	1,0	1,0	1,0

- La probabilité qu'un travailleur saisonnier soit anglophone était d'environ 10 % plus élevée chez ceux ayant eu plus d'un emploi durant l'année que chez l'ensemble des travailleurs saisonniers (1,1/1,0).

Tableau D.18.3 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et la langue : distributions selon le nombre d'emploi occupés durant l'année, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Langues	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Anglais	67,8	32,2	100,0
Français	75,3	24,7	100,0
Total	70,7	29,3	100,0

- Près de 32,2 % des travailleurs saisonniers anglophones ont occupé deux emplois ou plus durant l'année.

- Cette proportion n'était que de 24,7 % chez les travailleurs saisonniers francophones.

Tableau D.19.1 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et le nombre total de semaines travaillées : distributions selon le nombre total de semaines travaillées, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Nombre total de semaines travaillées en 1996	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
0 à 4	4,5	2,9	4,0
5 à 8	11,4	6,9	10,1
9 à 11	4,0	3,5	3,8
12	6,9	4,9	6,3
13 à 15	12,8	15,8	13,6
16	4,8	4,0	4,5
17 à 25	24,2	19,0	22,7
26 à 35	19,1	15,8	18,2
36 à 52	12,4	27,1	16,7
Total	100,0	100,0	100,0

- Près de 27,1 % des travailleurs saisonniers ayant occupé plus d'un emploi en 1996 ont travaillé 36 semaines ou plus.
- Cette proportion tombait à 12,4 % chez ceux qui n'avaient eu qu'un seul emploi.

Tableau D.19.2 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et le nombre total de semaines travaillées : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Nombre total de semaines travaillées en 1996	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
0 à 4	1,1	0,7	1,0
5 à 8	1,1	0,7	1,0
9 à 11	1,0	0,9	1,0
12	1,1	0,8	1,0
13 à 15	0,9	1,2	1,0
16	1,0	0,9	1,0
17 à 25	1,1	0,8	1,0
26 à 35	1,1	0,9	1,0
36 à 52	0,7	1,6	1,0
Total	1,0	1,0	1,0

- La probabilité d'avoir travaillé durant 36 semaines ou plus durant l'année était plus élevée chez les travailleurs saisonniers ayant occupé deux emplois ou plus que chez l'ensemble des travailleurs saisonniers et ce, dans une proportion d'environ 60 % (1,6/1,0).

Tableau D.19.3 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et le nombre total de semaines travaillées : distributions selon le nombre d'emploi occupés durant l'année, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Nombre total de semaines travaillées en 1996	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
0 à 4	78,8	21,2	100,0
5 à 8	79,9	20,1	100,0
9 à 11	73,3	26,7	100,0
12	77,1	22,9	100,0
13 à 15	66,2	33,8	100,0
16	74,0	26,0	100,0
17 à 25	75,5	24,5	100,0
26 à 35	74,5	25,5	100,0
36 à 52	52,6	47,4	100,0
Total	70,7	29,3	100,0

- Si l'on fait exception des ceux qui ont travaillé un total de 13 à 15 semaines en 1996, de même que ceux qui ont travaillé plus de 35 semaines, la proportion de travailleurs saisonniers qui ont eu deux emplois ou plus à l'intérieur de chacune de ses catégories de nombre de semaines passées au travail ne semblait pas augmenter significativement à mesure que le nombre de semaines s'accroissait; cette proportion s'était maintenue sous les 27 %.

- Toujours en excluant les 13 à 15 semaines, ce n'est qu'à l'intérieur de la catégorie des 36 à 52 semaines travaillées que la proportion de travailleurs saisonniers ayant occupé deux emploi ou plus était significativement plus élevés, passant à 47,4 %.

Tableau D.20.1 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et l'industrie principale : distributions selon l'industrie principale, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Industrie principale	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Agriculture	6,4	5,5	6,1
Pêche et piégeage	8,2	3,5	6,8
Transformation du poisson	7,8	6,7	7,5
Forêt	9,3	5,7	8,3
Mines	0,6	0,6	0,6
Manufacturier	7,9	10,0	8,5
Construction	19,6	16,6	18,7
Transports, communications et autres services publics	4,7	6,8	5,3
Commerce	7,4	11,3	8,6
Finances, assurances et affaires immobilières	0,6	0,0	0,4
Administration publique	2,1	1,9	2,1
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	19,5	23,6	20,7
Hébergement et restauration	5,8	7,8	6,4
Total	100,0	100,0	100,0
Taux de réponses :	84,9	84,9	84,9

- On retrouvait 51,3 % des travailleurs saisonniers n'ayant occupé qu'un seul emploi en 1996 dans les industries de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, de la transformation du poisson, de la forêt et de la construction (6,4+8,2+7,8+9,3+19,6).

- De plus, seulement 38 % des travailleurs saisonniers ayant occupé plus d'un emploi durant l'année se retrouvaient dans ces mêmes industries (5,5+3,5+6,7+5,7+16,6).

Tableau D.20.2 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et l'industrie principale : ratios de distributions, Nouveau-Brunswick 1996

Industrie principale	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Agriculture	1,0	0,9	1,0
Pêche et piégeage	1,2	0,5	1,0
Transformation du poisson	1,0	0,9	1,0
Forêt	1,1	0,7	1,0
Mines	1,0	0,9	1,0
Manufacturier	0,9	1,2	1,0
Construction	1,0	0,9	1,0
Transports, communications et autres services publics	0,9	1,3	1,0
Commerce	0,9	1,3	1,0
Finances, assurances et affaires immobilières	1,4	0,0	1,0
Administration publique	1,0	0,9	1,0
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	0,9	1,1	1,0
Hébergement et restauration	0,9	1,2	1,0
Total	1,0	1,0	1,0

- La probabilité qu'un travailleur saisonnier soit dans l'industrie du transport, des communications et des autres services publics, de même que dans l'industrie du commerce, était d'environ 30 % plus élevée pour ceux qui ont occupé deux emplois ou plus que chez l'ensemble des travailleurs saisonniers.

Tableau D.20.3 Travailleurs saisonniers selon le nombre d'emploi occupés durant l'année et l'industrie principale : distributions selon le nombre d'emploi occupés durant l'année, Nouveau-Brunswick 1996

Pour cent

Industrie principale	Un emploi	Plus d'un emploi	Tous les travailleurs saisonniers
Agriculture	74,0	26,0	100,0
Pêche et piégeage	84,8	15,2	100,0
Transformation du poisson	73,7	26,3	100,0
Forêt	79,8	20,2	100,0
Mines	72,8	27,2	100,0
Manufacturier	65,5	34,5	100,0
Construction	74,1	25,9	100,0
Transports, communications et autres services publics	62,5	37,5	100,0
Commerce	61,3	38,7	100,0
Finances, assurances et affaires immobilières	100,0	0,0	100,0
Administration publique	73,0	27,0	100,0
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	66,7	33,3	100,0
Hébergement et restauration	64,4	35,6	100,0
Total	70,7	29,3	100,0

- La proportion de travailleur saisonniers ayant eu plus d'un emploi en 1996 était supérieure à 30 % dans le secteur manufacturier, dans l'industrie des transports, des communications et des autres services publics, dans l'industrie du commerce, dans celle des services socio-culturels, commerciaux et personnels, de même que dans l'industrie de l'hébergement et de la restauration.